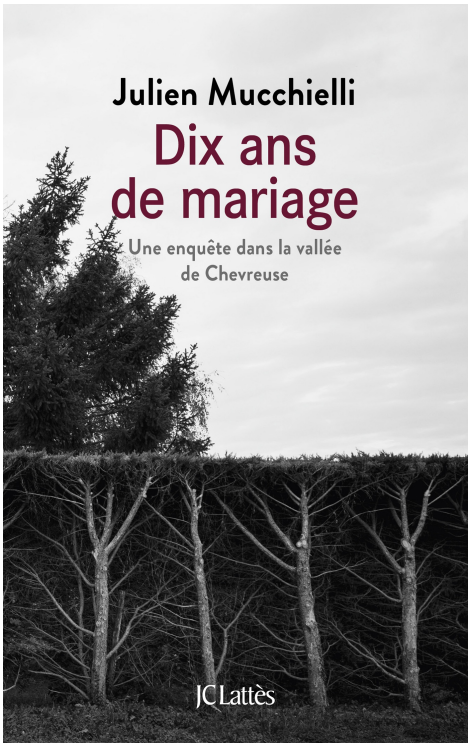
Julien Mucchielli
Dix ans de mariage
Une enquête dans la vallée de Chevreuse
JC Lattès

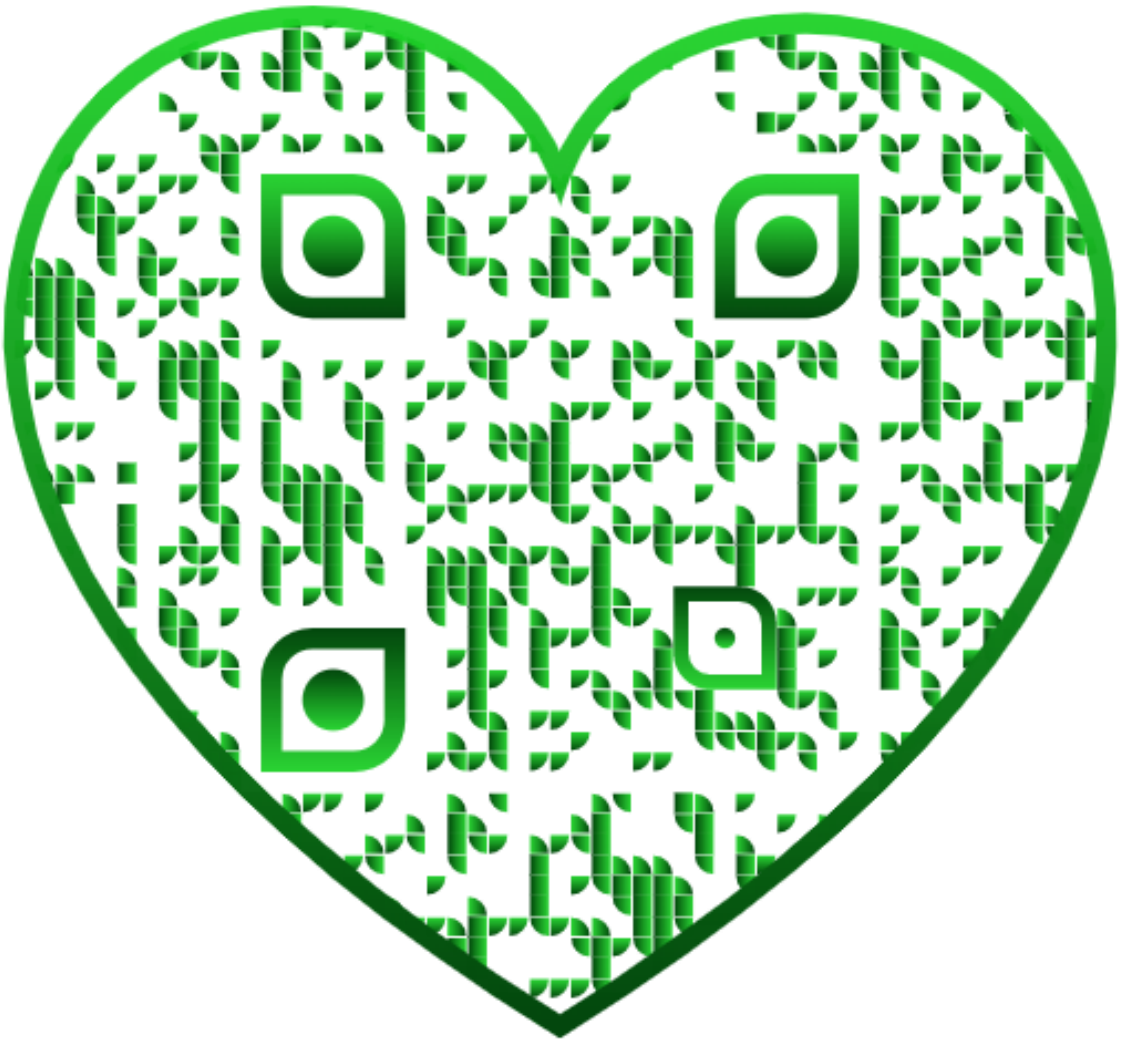

Collection Les Invisibles,
sous la direction d'Antoine Albertini

www.editions-jclattes.fr

Julien Mucchielli

DIX ANS DE MARIAGE

Une enquête dans la vallée de
Chevreuse

JC Lattès

ISBN : 978-2-7096-6285-7

Maquette de couverture : Le Petit Atelier

© 2019, éditions Jean-Claude Lattès.
Première édition octobre 2019.

« Adeline Serpillon appartenait à cette écrasante majorité
des mortels qu'on n'assassine pratiquement pas. »

Pierre Desproges, *Des femmes qui tombent*.

L’attaque

Il s’est jeté dans un buisson de ronces puis s’est évanoui. Lorsqu’il se réveille, tout autour de lui n’est que silence et obscurité. Les taillis de ronces décharnées forment un inextricable maquis. L’homme traîne son corps lourd sur le sol boueux, tente en vain de se relever. Ses muscles sont inertes, le froid les fige. Il fait encore un effort, se redresse pour essayer de gagner le parking, mais le petit raidillon qui l’en sépare lui paraît infranchissable. Alors, il se laisse tomber dans la pente et se recroqueville sous son épaisse parka noire. Lorsqu’il parvient enfin à composer le 17 sur son téléphone portable, il est 23 heures et 6 minutes :

« Gendarmerie, j’écoute.

— On vient de se faire attaquer.

— Vous êtes où ?

— J’suis caché dans les bois.

— Quelle ville ?

— Je sais pas, on allait à Milon-la-Chapelle.

— Vous arriviez à Milon-la-Chapelle, c’est ça ?

— Non, j’ai eu envie de pisser, je me suis arrêté. Je crois qu’on est sur le parking de l’abbaye.

— Vous êtes à côté de l’abbaye de Port-Royal ?

— Je crois.

— D’accord, vous êtes à pied ?

— En voiture.

— Vous êtes blessé ? »

L’homme ressent une vive douleur sous l’omoplate gauche.

« Quelqu’un avec un fusil. Il a tiré dans ma direction… Et moi j’ai sauté dans les… J’ai sauté dans les taillis.

— Je vais faire le nécessaire avec mes collègues de Chevreuse, on va essayer de vous localiser au plus près de l’abbaye de Port-Royal. Est-ce que vous avez entendu des bruits des voiture ? Est-ce que vous voyez des phares de voiture arriver vers vous ? »

L’homme écarquille les yeux. Derrière la végétation, des lueurs ondoient. Il devine les flammes qui s’élèvent en crépitements furieux au-dessus du brasier. Il approche le portable de sa bouche. « J’entends des voitures, parvient-il à articuler. Mais je ne vois pas de phares. Je vois juste la voiture brûler. Et ma femme est dedans. »

Dans la vallée

L'abbaye de Port-Royal est le seul élément dont les gendarmes de la brigade de Chevreuse disposent pour retrouver l'homme blessé. À cette époque de l'année, c'est-à-dire en hiver, et, plus précisément, dans la nuit du 26 au 27 février de l'année 2012, les arbres sont nus. Pourtant il est difficile de repérer quoi que ce soit dans ces bois. Les militaires ont ainsi dû ratisser la zone une bonne vingtaine de minutes, avant de trouver ce petit chemin à l'intersection des départementales 46 et 91, annoncé par un discret panneau : « Ancienne abbaye de Port-Royal », situé sur le territoire de la commune de Saint-Lambert-des-Bois. Une étroite voie carrossable, sombre et cahotante, s'enfonce dans les bois, tourne à droite après quelques centaines de mètres, et s'achève par ce parking de terre et de résidus d'asphalte défoncé, qui présente une forme d'amphore allongée.

Lorsqu'ils arrivent, aux environs de minuit, sur ce parking qui jouxte les ruines de l'abbaye de Port-Royal des Champs, l'incendie de l'Audi A8 est en « phase descendante ». L'homme blessé est parvenu à s'extirper des taillis. Il est étendu en position fœtale, à vingt mètres de la voiture embrasée, garée sur le côté droit à mi-chemin du parking. Il est confus et semble tétanisé par l'hypothermie et la douleur. Après un effort pour se redresser, il s'écroule, désigne sa blessure aux gendarmes, qui constatent trois gouttes de sang alignées, un trou rouge au côté gauche du dos, sous l'épaule, ainsi qu'une déchirure de quelques millimètres dans ses vêtements. Ils l'interrogent. L'homme ne parvient pas à s'exprimer et désigne la poche de sa veste où les gendarmes trouvent son portefeuille. Sur ses papiers, ils peuvent lire : « François Darcy, né le 16 septembre 1966 à Chatou (Yvelines). Domicilié au 5, allée des Épines, à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines). »

Tandis que le capitaine s'occupe des différents avis à sa hiérarchie, son subalterne, celui qui, en premier, s'est penché sur le blessé, lui demande où se trouve sa femme.

« Il m'a alors répondu de manière relativement détachée que sa femme était dans la voiture. Pourtant il avait la voiture en visuel », rapportera-t-il plus tard. Ça lui fait tout drôle, au gendarme, que l'homme, si choqué soit-il, ne paraisse pas bouleversé par la présence de son épouse dans la voiture en feu. Il met cela sur le compte du froid et de la douleur, mais cela le surprend vraiment.

Il demande à François Darcy, encore allongé en position de sécurité, une balle dans le dos, étendu depuis une heure dans la terre humide et par une température nulle, de faire le récit des faits. François Darcy y parvient, succinctement. Auditionné dans la foulée, comme le dicte la procédure, ce gendarme a fait état de ses sentiments sur procès-verbal. « François Darcy m'a alors dit : *Et donc, j'ai sauté dans les taillis.* Cela m'a paru bizarre car cette réflexion m'a fait dire qu'il suspectait une mauvaise intention de la part des occupants de cette voiture et qu'il pensait à se protéger avant tout au détriment de sa femme. »

Le pompier volontaire qui a découpé les vêtements de François Darcy pour s'occuper de sa blessure a la même impression. « Cet homme, dit-il, nous a livré des bribes d'informations sans jamais nous parler de la personne qui se trouvait à bord du véhicule incendié. »

Les gyrophares et les flammes jettent une lumière dramatique sur la scène. Secours et gendarmes font des va-et-vient sur le terrain. Alors que François Darcy est secouru, les pompiers éteignent le feu par un jet diffus pour préserver au mieux ce que renferment les flammes. Une odeur de corps calciné, « caractéristique », parvient aux nez des gendarmes. Dans l'amas de tôles fumantes, les restes d'un corps apparaissent sur le siège passager du véhicule. Des os et des organes rougis dessinent vaguement un être humain. Le lugubre parking est désormais une scène de crime : le « corps calciné de Saint-Lambert » est celui de Sylvie Darcy.

Cette aire de stationnement est située aux confins de plusieurs communes, en plein cœur du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, une région vallonnée parsemée de forêts, de châteaux et de ruines, d'étangs en forme de croix, dont les bords sont hérissés d'herbes folles qui donnent à ces plans d'eau l'aspect de tombes abandonnées – où les fantômes des moines jansénistes jadis persécutés et dont l'abbaye a été saccagée par Louis XIV viendraient hanter les imprudents égarés sur leurs terres. Chevreuse, où les gendarmes sont établis, est la dernière commune de la vallée à être incluse au sein de l'agglomération parisienne, dont elle est distante de 28 kilomètres vers le sud-ouest. La commune est dominée par un château fort de presque mille ans érigé sur la colline voisine, dont le donjon, au XVIIe siècle, a été modifié sous la direction de Jean Racine. On y a aussi tourné, dans la cour extérieure, des épisodes de la série télévisée à succès *Kaamelott*. C'est un endroit paisible et verdoyant, où les pierres se reposent et où les oiseaux chantent.

Non loin, des villes nouvelles ont éclos à la faveur des années fastes de l'après-guerre. Des architectes pressés ont bâti des immeubles fonctionnels, disgracieux, qu'ils ont placés par grappes à la périphérie de communes millénaires au charme ancien. Des « zones d'activités » ont peu à peu pris le

contrôle du paysage, s'étalant au loin sur les terrains inutiles – parcelles de champs, terrains vagues et forêts ratiboisées au nom du progrès. Une entité symbolise cet élan soudain qui a propulsé le département des Yvelines dans la modernité : Saint-Quentin-en-Yvelines, qui tire son nom de la chapelle Saint-Quentin, où trône désormais une base de loisirs avec kayak et karting. Cette communauté d'agglomérations regroupe les sièges sociaux d'importantes entreprises comme Areva, Thales, Airbus, McDonald's, le Crédit agricole, Mercedes et Renault… L'implantation de ces mastodontes économiques est à l'origine de l'accroissement considérable de la population totale des douze communes qui composent la communauté, passée de 15 000 en 1962 à 228 000 en 2015.

Saint-Quentin-en-Yvelines est désormais un territoire de 12 000 hectares pourvu de villages pittoresques, des immenses cités « sensibles » de Trappes et, surtout, de mornes pavillons alignés en lotissements bien tracés, comme des topinambours dans leurs carrés, coincés entre des parcs artificiels et des échangeurs d'autoroute. Un territoire de salariés, de classes moyennes. L'endroit où la famille Darcy s'est enracinée depuis les Trente Glorieuses.

Réprouvé

La mère de François Darcy, Eileen Darcy, est danoise. Avant d'épouser Niels Nielsen en 1938, sa mère Elisabeth Hansen était religieuse dans l'ordre de saint Lucas. Elle avait trente-cinq ans à la naissance d'Eileen, en 1941, qui avait déjà deux sœurs et pas encore de frère. La famille Nielsen vécut sur les terres agricoles exploitées par le père, un fermier issu d'une famille de pêcheurs du Jutland. Là-bas, il n'y a rien qu'un vent froid qui balaye les champs et les terrains vagues, un ciel bas qui se perd dans la brume et qui fricote avec la plaine rugueuse.

« Moi, je suis du 17e rang de patates, là où même les corbeaux font demi-tour », dit Eileen, un petit sourire aux lèvres, face au château de Saint-Germain-en-Laye. « Il n'y a rien à la campagne, dans cette campagne, pas de quoi faire de grandes études. De quatorze à vingt ans, j'ai travaillé dans une librairie et étudié le commerce par les cours du soir. J'ai aussi été vice-championne du Danemark d'aviron, catégorie "4 avec barreur". »

Voilà pour le Danemark. Elle part en Suisse en 1962, où, après un an, elle prend conscience qu'on n'y parle pas le « vrai français » – c'est Eileen qui le dit. Elle s'installe en France, comme jeune fille au pair, dans les Yvelines. Le 2 juin 1963, la soirée est belle sur les pelouses du parc des Ibis, au Vésinet. C'est là qu'elle rencontre un certain Alain. Ils se fréquentent quelques mois avant qu'Eileen ne reparte au Danemark avec l'ambition de travailler aux États-Unis, car elle vient d'obtenir sa carte verte. Finalement, aucune occasion ne s'est présentée sinon celle de vieux messieurs en mal de « compagnie », rapporte-t-elle avec dégoût. Eileen revient vers Alain, qui l'attendait. Ils partent ensemble au Danemark, où ils se marient le 7 novembre 1964. Miss Nielsen devint Mme Darcy et le couple rentre bien vite en France, dans ces chères Yvelines, à Chatou, où la mère d'Alain, ouvrière à l'usine Pathé-Marconi, habite seule depuis qu'elle a perdu son mari en 1957 dans un accident. Sans le sou même si Alain a décroché un emploi de comptable à Clichy, les époux s'installent au rez-de-chaussée de la petite maison de Germaine. Le logis est rustique : les toilettes sont dans la cour, il n'y a pas de salle de bains jusqu'à ce qu'Alain bricole une douche dans la buanderie. L'exiguïté et la cohabitation avec Germaine pèsent sur le cœur d'Eileen, mais rien ne peut sérieusement ébranler ce roc de femme : climat glacial, champ de patates et aviron.

Lisa naît le 8 mai 1965, François le 16 septembre 1966. Il est déjà très grand, 62 centimètres à la naissance, très maigre et maladif. Alain l'a trouvé moche d'emblée, ce n'est pas le genre de fils qu'il espérait. Eileen, elle, commence à désespérer de cette vie dans une petite chambre qui tient plus du gourbi que du nid douillet. Mais rapidement Alain obtient de son employeur un petit logement à Clichy-sous-Bois. Au bout de dix-huit mois, la petite famille déménage pour Le Blanc-Mesnil, où ils vivront trois ans dans une HLM. C'est là-bas que naîtra Laure, la petite dernière, en plein cœur de l'été 1970.

La bonne nouvelle ne suffit pas à atténuer les inquiétudes à propos de François. Comme sa grande sœur, il souffre d'adénomes, des tumeurs bénignes. À l'âge de cinq ans, après une rougeole, il contracte une infection rénale qui le terrasse pendant six mois. Eileen se souvient d'un enfant chétif, malingre, qui tombait malade pratiquement tous les mois jusqu'à l'âge de sept ans.

Les ennuis de santé du petit François ne sont pas pour détendre Alain, qui ne supporte pas la cité du Blanc-Mesnil. En 1972, il résilie subitement le bail, sans prévoir ni prévenir, ce qui oblige la famille à se réinstaller chez Germaine trois mois durant avant de trouver un logement à Montainville, dans les Yvelines. C'est là que le petit François est diagnostiqué amblyope : une déficience visuelle qui touche un œil et que l'on traite alors en cachant l'œil valide pour forcer la vision de l'autre. François passera sa classe de cour préparatoire avec un bandeau sur le bon œil. Il n'y voit rien, n'apprend pas davantage. Comme on ne redouble pas dans cette école, il traînera ce retard toute sa scolarité.

Les pérégrinations des Darcy se poursuivent : la propriétaire de leur pavillon de Montainville décide de vendre et, comme ils n'ont pas les moyens d'acheter, ils louent un appartement à Saint-Germain-en-Laye où, en 1974, Eileen retrouve un emploi de comptable qu'elle conservera jusqu'à sa retraite. Pas le temps de prendre ses aises : la famille est chassée de son nouveau logement quinze mois plus tard et s'installe au Pecq, dans un premier appartement, puis un autre où elle s'installe seize ans.

Ces incessants déménagements maintiennent les Darcy dans une situation d'inconfort matériel. Quant au climat familial, il est largement influencé par le rigorisme paternel, que l'inébranlable Eileen s'efforce de tempérer par son caractère aimant et conciliateur. Alain Darcy est un homme strict, au caractère lunatique. Avec le laconisme qui le caractérise, François Darcy qualifiera plus tard les relations familiales de « délétères », essentiellement en raison de l'attitude ombrageuse, des humeurs despotiques de son père qui peut adopter un comportement déroutant. Au cours de l'année 1977, il passera ainsi plusieurs semaines sans prononcer le moindre mot. Il rentre tard, sans fournir

d’explication et s’enferme dans son silence.

Ce n’est rien en comparaison de l’école, un calvaire pour François, escogriffe dégingandé et mal dans sa peau qui mouillera ses draps jusqu’à l’âge de quatorze ans. L’adolescent est sujet aux moqueries de ses camarades, puis au racket et aux violences dont il sera victime au CAP de Sartrouville où ses médiocres résultats l’ont mené. En apprenant que son fils est rançonné, Alain ira lui-même récupérer les affaires volées dans la cité, François sous le bras. Le gamin finit par décrocher son CAP d’ajusteur à La-Celle-Saint-Cloud, une commune plus cossue où on lui fait moins de misères.

Sa vraie passion se révèle plus tard, alors qu’il travaille comme caissier au supermarché Continent de Chambourcy. Avec sa première paie, il s’offre un ordinateur Amstrad. Une révélation. Il se toque d’informatique, développe bientôt un programme qui lui permet de contrôler sa fiche de paie, apprend la théorie dans des manuels et met en pratique, des nuits entières, les connaissances acquises. Son père goûte peu cette « lubie » bien éloignée des principes virils qui, selon lui, posent son homme. L’intangible paternel est à ce point opposé aux ordinateurs qu’il refusera de s’adapter à l’informatisation de sa profession de comptable jusqu’à son licenciement en 1986, à l’âge de quarante-six ans – il ne retrouvera jamais de travail.

Tout semble opposer le père et le fils. Ce qui passionne l’un rebute l’autre. Ils n’ont pour ainsi dire pas beaucoup d’intérêts en commun. Comme François est célibataire, Alain le soupçonne même d’être homosexuel, tare infamante à ses yeux. Ce n’est pas qu’Alain se montre violent avec François, mais son indifférence et ses remarques dégradantes creusent le fossé avec son fils, qui enchaîne les emplois « alimentaires », grandit jusqu’à frôler les deux mètres et manifeste des velléités de rébellion contre la tyrannie paternelle.

Le conflit est latent, et finit par éclater en 1989. Eileen n’était pas là lorsque l’incident s’est produit mais, trente ans plus tard, elle continue à supposer que son belliqueux mari avait ouvert les hostilités et que François, supérieur physiquement, avait fini par prendre le dessus. Le jeune homme travaille alors dans un restaurant McDonald’s, en horaires décalés. Souvent absent, il s’implique peu dans la vie du foyer, bien qu’il profite du confort de la maison. La scène n’est pas d’une grande violence. Une remarque désagréable du père, une repartie bravache du fiston. Le père gifle le fils, le fils saisit le père par le col, le père est mis à terre. François quitte le domicile parental avec fracas. « Je n’ai jamais pu dire bonjour à mon père comme un fils dit bonjour à son père », résumera-t-il.

Après avoir travaillé dans la restauration rapide et la sécurité, il parvient à être embauché dans des sociétés qui commercialisent du matériel informatique avant de développer, pour le compte de la société de restauration rapide Class’croute, un logiciel de gestion des stocks. Il fonde sa société, se construit une situation sur mesure. Son ami Thierry B., rencontré dans un précédent emploi, devient son associé. Mais Class’croute, important client, change de direction et l’activité décline inexorablement. En 1999, François part s’installer à Papeete où il rejoint l’ancien gérant de Class’croute, devenu son ami, pour poursuivre des activités de développement de logiciel. En mars 2001, après un accident de scooter, il est forcé de revenir en métropole pour une opération du genou. À l’hôpital, il tue l’ennui sur un site de rencontres.

Il y fait la connaissance de Sylvie, cadre dans l’informatique, pour la société Orange. C’est une femme incroyablement joviale. Divorcée depuis quinze ans, on ne lui connaît depuis aucune relation affective – ni passade ni amour. Elle se sent seule. Quand elle aperçoit, sur le site de rencontres, la moustache de François, elle s’éprend immédiatement de ce grand type balèze et rondouillard, comme elle, entrepreneur à succès et grande gueule patentée. L’introverti taciturne écrasé par les troubles d’humeur de son paternel est désormais un informaticien triomphant. Il gère mal son argent certes, mais il en gagne, c’est l’essentiel pour épater. C’est un homme sensible, touché par l’affection immédiate de cette brune enjouée. Elle l’héberge à sa sortie de l’hôpital. Il repart à Papeete mais rentre vite pour s’installer avec Sylvie, qui attend bientôt un enfant. Ils se marient à la fin du mois de mars 2002.

Premières impressions

François a été transporté à l'hôpital Georges-Pompidou, dans le 15e arrondissement de Paris, où les chirurgiens ont extrait de son omoplate un projectile de 5,56 mm, calibre .222 Remington – la version dite « civile » des munitions tirées par un fusil d'assaut. Elle a pénétré de dix centimètres pour se ficher dans l'os de la scapula, à quelques centimètres du cœur. Le blessé est en état de choc, rendu groggy par les calmants.

Eileen, qui rend visite à son fils, rapporte par SMS ses impressions à Marie, la mère de Sylvie. « François est anéanti, il pleure sans cesse et il a du mal à parler », écrit-elle. « Quelle terrible tragédie Eileen, répond Marie. Abomination, quel grand malheur pour toute une famille détruite, pauvre François, embrassez-le fort pour moi puisque je ne peux plus le faire à ma Sylvie ; quel malheur, quel malheur, tendresse à tous. » Eileen et sa fille aînée, Lisa, la sœur de François, prennent en charge la garde des enfants.

François est prostré lorsqu'il reçoit la visite de deux gendarmes dans l'après-midi du lundi 27 février 2012. Le personnel médical est outré par l'empressement des enquêteurs à vouloir l'interroger. Hagard et choqué, étendu sur son lit d'hôpital, il est trop faible pour être entendu.

Alors les gendarmes reviennent l'interroger le lendemain. Ils s'enquièrent de son état : cette fois, malgré ses blessures, il est d'attaque. « Moralement, je suis choqué, débute-t-il. Je me sens coupable de ne pas avoir pu faire quelque chose pour ma femme. » Puis, il raconte son week-end.

S'ils ne s'étaient pas arrêtés pour une envie de « pisser », les Darcy auraient tourné à gauche sur la départementale 46 et seraient parvenus, quatre minutes plus tard, à l'hôtel de la Chapelle où le couple séjournait depuis deux jours. Planté dans le décor champêtre du village de Milon-la-Chapelle, ceint de hauts murs à pierre apparente, l'établissement est ce qu'il est convenu d'appeler un « hôtel de charme ». François a choisi ce lieu pour son cadre paisible et bucolique. Et aussi car ce n'est pas loin de leur domicile de Montigny-le-Bretonneux. Au départ, ce week-end devait être une surprise mais le fils aîné du couple n'est pas parti en colonie de vacances comme prévu, il a donc fallu s'organiser pour le faire garder et dévoiler le pot-aux-roses fin janvier. Sylvie était ravie. À des amies, elle a confié sa joie à l'idée de retrouver son mari pour un week-end en tête à tête. C'est une chose rare. François a tout organisé et même pris soin de réserver deux séances de massage le samedi après-midi. Dix ans de mariage, ça compte.

Le 24 février, tard dans la soirée, ils garent leur Audi A8 dans la cour gravillonnée de l'hôtel de la Chapelle. Ils sont élégants, les Darcy : ils viennent de passer la soirée au restaurant La Véranda, le bistrot chic de l'hôtel du Trianon de Versailles, à dix kilomètres. Champagne, mets fins, cadre royal et bougies romantiques. Le grand jeu. On devine sur les images de vidéosurveillance la mine réjouie de Sylvie, qui précède François, portant valise et cravate d'un pas bonhomme. C'est sur un petit nuage et sur leur 31 – François s'est acheté un costume pour l'occasion – qu'ils s'installent dans la chambre « Breteuil » : un lit drapé de rouge surmonté d'un baldaquin assorti. Des rideaux aux motifs fleuris et le mobilier blanc suranné assurent au lieu un charme chic campagnard. Il y a même une banquette de coussins rouges, en fer forgé peint en blanc et coiffé de boules dorées, qui trône dans la salle de bains.

Ce soir-là, François et Sylvie s'endorment devant la cérémonie des César. Le lendemain, le samedi 25 février, après leur petit déjeuner, ils déambulent dans le village de Milon-la-Chapelle, se mettent en quête d'un restaurant mais, rapporte François sur son lit d'hôpital, tous sont fermés. Il faut donc se rabattre sur une crêperie de Chevreuse, où les époux déjeunent longuement, pour ne rentrer qu'à l'heure des massages. Une première, pour madame. Visage radieux et corps las, Sylvie se fait masser deux longues heures et finit par s'assoupir. François, lui, s'endort quelques minutes après le début du massage et ronfle tout du long. Le soir, ils dînent à l'hôtel, partagent une bouteille de champagne qu'ils finissent dans la chambre, en amoureux.

Le lendemain, François s'éclipse au prétexte d'aller aux toilettes – il se met en quête d'un bouquet de fleurs. Mais les fleuristes de Milon sont fermés et il doit pousser jusqu'à Chevreuse pour trouver ce qu'il cherche. Histoire de ne pas éveiller les soupçons, il a même laissé son téléphone portable pour que Sylvie ne se doute de rien. Elle s'est inquiétée de ne pas le voir revenir. Il l'a retrouvée contrariée, lui a tendu de belles anémones et ils s'en sont allés déjeuner dans la commune proche de Dampierre, au restaurant Le Chalet, avant de rentrer à l'hôtel. À 16 heures, Sylvie a voulu regarder le match de rugby France-Écosse. François, que le sport ennuie, a repris sa voiture pour regagner leur domicile, à cinq minutes de route. Une fois sur place, il en a profité, dit-il, pour recharger ses cartouches comme le font beaucoup de tireurs sportifs – une discipline qu'il pratique depuis près d'un an. Il s'est inscrit à un stand officiel, en avril 2011. « Je fais moi-même mes cartouches, explique-t-il aux gendarmes. C'est-à-

dire que je récupère celles-ci après le tir, je les nettoie et je les désamorce. Puis je remets une amorce, de la poudre. » Ce jour-là, il voulait « tester de nouvelles poudres et leur temps de combustion ». Il assure donc avoir procédé à des essais, chez lui, en essayant différents grammages. « J'ai noté mes résultats, continue-t-il, puis il était l'heure de retourner à l'hôtel » : Sylvie et lui avaient prévu de se rendre au cinéma pour voir *Intouchables*, avec Omar Sy et François Cluzet. La séance est complète, ils se rabattent donc sur *La Vie d'une autre*, sorti dix jours auparavant, l'histoire d'une femme amnésique qui doit reconquérir l'amour de sa vie. Le film est interprété par Juliette Binoche et Mathieu Kassovitz. C'est peu dire qu'il n'a pas convaincu les critiques mais – y trouvent-ils un écho à leur propre existence ? – Sylvie et François en sont émus au point d'en pleurer tous les deux. Ils finissent la soirée dans un restaurant japonais de la zone commerciale SQY Ouest, à Saint-Quentin-en-Yvelines. François boit beaucoup d'eau et un café, reprend le volant sans aller aux toilettes.

Il a roulé puis a tourné à droite, vers le parking de l'abbaye de Port-Royal.

Le choix de cet endroit n'allait pas de soi. Si l'envie était à ce point pressante, pourquoi ne pas s'être garé sur le bord de la route ? Impossible, selon François : la route était bien trop sombre et sans bas-côté. Il a donc ralenti en arrivant au croisement avec la départementale 46 qui mène à l'hôtel et c'est là qu'il a aperçu, dans la lueur des phares, le panneau indiquant l'abbaye, où il n'est jamais allé. Il s'est engagé sur la voie, contraint de poursuivre sa route jusqu'au parking car le chemin est trop étroit pour autoriser un demi-tour. Son épouse somnolait, raconte-t-il, étendue sur le siège passager légèrement incliné. François Darcy a suivi la piste d'asphalte éclaté, puis de terre caillouteuse et, après une très légère montée, est arrivé sur une aire plane entourée d'arbres et de taillis. L'endroit était désert. Il a garé sa voiture. Sa femme était presque endormie. Il lui a dit qu'il n'en aurait que pour une minute, a ouvert la portière et est sorti se soulager à une quinzaine de mètres de l'Audi.

En dehors de la zone éclairée par les phares de la voiture, le parking est plongé dans les ténèbres. On ne peut même pas deviner les ruines de l'abbaye. Peut-être entend-on le cours d'eau en contrebas ? Au moment où il referme sa braguette, une vive douleur frappe François sous l'épaule gauche. Il tourne la tête, discerne une silhouette et le faisceau lumineux d'un pointeur laser qui fend la nuit. Il comprend alors qu'il a été touché par une balle, court et se jette au sol. Saisi d'effroi, figé par la douleur, il aperçoit, à travers les ronces, des lueurs sur le parking. Lorsqu'il appelle les secours, il croit deviner la forme de Sylvie au milieu des flammes.

Aurait-il pu la sauver ce soir-là ? Cela demeurera une énigme. Les enquêteurs ont piétiné toute la nuit sur le parking, où le feu a détruit un grand nombre d'indices. Les allées et venues des gendarmes et des secouristes ont irrémédiablement pollué la scène de crime, où les traces de pneus, les empreintes de pas sont si nombreuses qu'il est impossible de déceler celles d'un intrus qui aurait tiré sur François Darcy, tué Sylvie et mis le feu au véhicule. Le « corps calciné de Saint-Lambert » a été transporté à l'institut médico-légal et des prélèvements par tamponnoir, qui détectent la présence de poudre, sont effectués sur les mains et les manches de François Darcy.

Les résultats de l'autopsie ne permettent même pas de déterminer les causes de la mort de Sylvie. Les poumons n'ont pas été intoxiqués au monoxyde de carbone, ce qui signifie que la femme de François était déjà morte quand elle a brûlé. Aucun étui de munition n'a été découvert, logé dans son corps ou abandonné à proximité. Les chairs et les os sont trop abîmés par la chaleur – le crâne a même éclaté dans la fournaise – pour pouvoir y déceler une plaie par arme blanche ou une fracture causée par un objet contondant.

L'audition a duré deux heures et vingt-cinq minutes. Pour la forme, les enquêteurs demandent à François quelques précisions d'usage : se sentait-il menacé ? Se connaissait-il des ennemis ? Le survivant réfléchit. Rien de sérieux. Il n'y a qu'une anicroche, anecdotique, avec l'homme qui lui a vendu l'Audi, pour une historie de carrosserie. Rien qui puisse justifier un tel déchaînement de violence ou envisager de fournir une piste valable pour l'enquête qui débute.

Lorsqu'ils le quittent, les enquêteurs sont impressionnés : François Darcy a pratiquement livré ce récit d'une traite, minute après minute, avec une remarquable fluidité. Il a toutefois oublié un « détail », qui lui revient en mémoire le surlendemain. Un « détail » qu'il estime toutefois suffisamment important pour prendre son téléphone et, toujours hospitalisé, se fendre d'un coup de fil à la Section de recherche de Versailles. Une semaine avant le drame, se souvient François, le coffre de sa Renault Scénic a été forcé sur le parking du stand de tir de Versailles, où il pratique sa passion, qui le « détend ». Lorsqu'il s'en est rendu compte une fois rentré à son domicile, il a constaté la disparition d'un .22 long rifle et d'une carabine tchèque CZ 527 Brno chambrée en .222 Remington. Il a déposé plainte au commissariat proche de chez lui, bien sûr. François Darcy signale également un vol de matériel informatique, survenu le 26 janvier, sur une aire de l'autoroute A5 en direction de Troyes. Déjà, le coffre de sa voiture avait été forcé.

Les gendarmes prennent bonne note de ces éléments. Mais autre chose les intrigue. Sur le procès-verbal d'investigations, ils écrivent : « Mentionnons qu'il ne nous a demandé aucun renseignement sur son épouse, où son corps avait été transporté et si notre enquête progressait. »

Incohérences

François Darcy est un paradoxe vivant. Apathique dans son lit d'hôpital, il affiche l'air abruti, requis par les circonstances. Mais la minutie de son récit révèle aussi une vivacité d'esprit et un détachement qui ont étonné, d'emblée, les premiers intervenants sur la scène de crime, gendarmes et pompiers. À cette apparente froideur, qui apparaît anormale aux enquêteurs, s'ajoutent rapidement des éléments « troublants » que font éclore les premières investigations.

La balle qui s'est logée dans son corps en est un. C'est un « projectile d'arme longue de petit calibre », explique un expert en balistique dans son rapport. « De petit calibre », c'est relatif : la munition est une version dite « civile » du .223 Remington, le calibre de la plupart des fusils d'assaut occidentaux, du M16 des GI's au Famas de l'armée française. Le .222 est un calibre très populaire auprès des tireurs sportifs, et pas seulement parce que le recul est assez faible et permet des sessions de tir en douceur : sa précision à moyenne distance en fait un calibre redoutable à 200 mètres – idéal pour chasser les chiens de prairie, dit-on aux États-Unis.

Heureusement pour François Darcy, sa corpulence dépasse largement celle d'un chien de prairie. La balle a pénétré la chair qui rembourre son mètre quatre-vingt-dix-huit sur une profondeur d'environ 10 centimètres. C'est une pénétration assez faible en comparaison des 20 à 25 centimètres habituellement constatés. Pourquoi ? Parce que le projectile était pourvu d'une « pointe molle expansive » : le bout de l'ogive s'écrase à l'impact pour se fragmenter et occasionner des dégâts à l'intérieur du corps plutôt que transpercer les organes. Fait curieux, observe l'expert en balistique, le projectile est très peu déformé alors qu'il aurait dû être déchiqueté ou déformé par l'impact et son trajet à l'intérieur du corps de François Darcy. Une cause possible, avance l'expert, réside dans la vitesse de projection de la balle : propulsées à des vitesses subsoniques, donc moins véloces que des munitions normales, certaines d'entre elles voient leur impact limité. Pour obtenir un tel résultat, il faut sous-doser la munition en poudre et, par exemple, raccourcir le canon. Pour les gendarmes, la balle retrouvée dans le corps de François Darcy a été trafiquée pour en atténuer les dégâts.

Dans un rapport complémentaire, l'expert en balistique fait également état d'une quantité importante de poudre retrouvée sur les mains de François Darcy. Il en tire une conclusion sans réplique : l'homme a forcément tiré dans les quatre heures précédant le prélèvement effectué par les gendarmes dans le camion des pompiers. Or, l'emploi du temps décrit par le blessé ne laisse aucune place au doute. François Darcy n'a pu tirer au cinéma, ni au restaurant japonais où sa femme et lui ont dîné. S'il l'a fait, estiment les gendarmes, ce ne peut être qu'à l'occasion du trajet de retour, loin des regards.

Il y a plus gênant, encore.

Dans la foulée de leurs investigations techniques, les enquêteurs se rendent, le 29 février, sur le lieu où l'épave calcinée de l'Audi A8 a été entreposée. Dans l'amas de tôles mis à l'abri dans un hangar de la ville de Buc, non loin de Versailles, les techniciens en identification criminelle ont découvert quelques objets sans grande importance : une boucle de ceinture, un « bout de tissu épais ». Mais ils ont aussi mis au jour, dans le coffre de la voiture, sous l'emplacement de la roue de secours, des petits tubes de métal doré. Ce sont des cartouches, oubliées dans le coffre, dont les boîtes en carton ont brûlé, et qui se sont éparpillées. Prélevées et confiées à l'expert balistique, quatre ont été percutées, quatorze sont intactes. Le spécialiste parvient à déterminer qu'elles sont de même fabrication que l'ogive retrouvée dans le corps de François Darcy, et compatibles avec la carabine CZ Brno qu'il certifie lui avoir été dérobée le 23 février sur le parking du stand de tir versaillais où il a ses habitudes. Plus encore, sur ces munitions comme sur celles retrouvées à son domicile, le sertissage en avant du moletage rappelle celui du projectile retrouvé dans le corps de François Darcy.

Que dire encore des examens biologiques mettant au jour la présence d'huile végétale sur le corps de Sylvie, dans l'habitacle de la voiture et sur les mains de son mari ? Les gendarmes ne parviendront pas à déterminer l'origine exacte de cette huile, ni sa nature, ni son usage, ni comment elle a pu se retrouver en quantité aussi importante sur le corps de Sylvie, celui de François et les divers composants de l'intérieur du véhicule. Ce qui est certain : ce n'est pas de l'huile de moteur et elle contient de la vitamine E, comme tous les produits cosmétiques. Ce qui est possible : ce liquide a imbibé le corps de Sylvie pour en accélérer la combustion.

Et puis il y a les caméras de vidéosurveillance de l'hôtel de la Chapelle. Tout le week-end du couple y est décortiqué.

Le 24 février à 22h23 : les phares de l'Audi des Darcy illuminent le parking ; à 22h25, les époux passent sous un porche, au plafond duquel pendent des paniers en osier. Ils reviennent de leur restaurant chic, François est tiré à quatre épingles et porte les valises. Le lendemain, à 9h30, le couple sort prendre son petit déjeuner. Alors qu'il a affirmé être allé se promener dans le village de Milon avec Sylvie, François est filmé à 10h27, qui passe seul sous le porche et quitte les lieux à bord de sa voiture ; à 12h07, il est de retour, un bonnet sur la tête et un grand sac noir à la main, qu'il n'avait pas en

partant. Les images de la caméra de vidéosurveillance montrent que son véhicule a emprunté la départementale, qui relie nombre de communes des environs. Pourtant, les gendarmes intituleront la capture d'écran de ce film : « Le véhicule revient sur le parking venant de Saint-Lambert-des-Bois. » Cette commune n'est pourtant pas la plus évidente sur le parcours mais, aux yeux des enquêteurs, elle présente une particularité : c'est à Saint-Lambert-des-Bois que les faits ont été commis.

La photo suivante montre de nouveau François sous le porche, Sylvie n'a pas quitté l'hôtel de la matinée. 12h30 : elle quitte l'hôtel avec son mari pour aller déjeuner ; ils reviennent avant 14 heures, horaire retenu pour la séance de massage, dînent à l'hôtel et finissent le champagne dans leur chambre.

La première image du dimanche 26 février montre le couple se rendre au petit déjeuner. Sur la seconde, François, seul, sort de la salle à manger après une quinzaine de minutes et disparaît une nouvelle fois, une heure, avec la voiture. Les caméras filment Sylvie, inquiète, faisant les cent pas dans le hall, à la réception. François revient vers 10h30. Les deux semblent se chercher quelques minutes avant de se retrouver et de quitter l'hôtel à pied pour une balade de quarante minutes dans le village de Milon-la-Chapelle. Ils rentrent, repartent déjeuner, reviennent pour permettre à Sylvie de regarder le match de rugby, ne ressortent qu'à 17h40 pour aller au cinéma.

Ces dernières images démentent une escapade de François Darcy à son domicile, le dimanche après-midi, pour recharger ses cartouches. Sa mémoire apparemment si précise lui joue-t-elle des tours ? Blessé, encore sous le choc, a-t-il pu confondre la balade avec Sylvie à Milon-la-Chapelle et son après-midi en solitaire dans la maison familiale pour échapper à la diffusion d'un match de rugby qui l'ennuie au plus haut point ?

Mandaté par sa mère, Eileen Darcy, Me Pierre Girard est allé rencontrer François Darcy le 2 mars à l'hôpital. Deux gendarmes sont postés devant sa chambre pour protéger le blessé. Jusqu'à preuve du contraire, sa femme a été assassinée et lui, victime d'une tentative d'assassinat. Mais l'avocat et son associé, maître Yves Beddouk, s'en rendent compte très vite : les gendarmes ne sont pas vraiment là pour protéger François Darcy mais pour le surveiller. Il est déjà considéré comme l'unique suspect.

Comme pour confirmer les craintes des avocats, le 4 mars 2012, les gendarmes de la section de recherche de Versailles se rendent au chevet de François Darcy pour lui signifier son placement en garde à vue.

Darcy en garde à vue

La statistique criminelle est éloquente : l'écrasante majorité des femmes assassinées le sont par leur mari ou leur compagnon. Les enquêteurs sont habitués à en croiser de toutes sortes, des brutaux et des mutiques, des vicieux calculateurs, des impulsifs. Certains énergumènes inspirés simulent l'affliction avec brio. D'autres en font trop ou finissent par se trahir lors d'interrogatoires serrés, dans le huis clos harassant des salles d'interrogatoire.

Parfois aussi, les enquêteurs ont affaire à un mari comme François Darcy, un homme qui semble incapable d'exprimer la moindre émotion. Les mots qu'il choisit sont benêts, le ton dont il use distant, son visage reste impavide. Aux yeux des gendarmes, il s'enlise. Il est de ceux dont l'indifférence désempare. « C'est un grand timide enfermé dans sa coquille », essaie de justifier sa mère, Eileen.

Les gendarmes ont perçu en lui le mari coupable, incapable de simuler la tristesse. Le dossier judiciaire, qui commence à s'étoffer, ne manque pourtant pas de traces de chagrin. Les médecins les ont rapportées, les gendarmes les ont notées : les pleurs, les silences. Mais l'air d'indifférence affiché par François Darcy suffit, aux yeux des enquêteurs, à effacer l'impression produite par ses larmes.

L'expert-psychiatre qui analyse le blessé sans l'avoir rencontré – François a refusé – enfoncera le clou en décelant chez le grand gaillard une personnalité de type narcissique dont le sujet présenterait sept des neuf critères habituellement retenus : un sens grandiose de sa propre importance, un besoin excessif d'être admiré, le fait de penser que tout lui est dû, des tendances à manipuler autrui, un déficit d'empathie et un comportement volontiers hautain et arrogant.

Ce n'est donc pas un hasard si les gendarmes abordent le premier des six interrogatoires de garde à vue, qui se dérouleront tous à l'hôpital, par la personnalité du suspect. Du général au particulier, de l'anodin au détail précis : la méthode est éprouvée, elle permet d'appuyer sur les défauts, de révéler les incohérences d'un récit, de faire surgir des rancœurs enfouies.

Le début de l'audition ressemble à une conversation ennuyeuse autour de la bipolarité de François – « Vous avez ça depuis quand ? », « Ça se manifeste comment ? », « Est-ce que vous prenez bien vos médicaments ? », « Quand a eu lieu votre dernière crise ? » – mais les questions des gendarmes dérivent assez rapidement vers l'état psychologique de Sylvie, sous antidépresseurs, et enfin sur leur couple.

Il y a environ un an, reconnaît François, ils ont traversé une crise. Auprès d'un psychiatre, Sylvie a déversé « un torrent de reproches » à son mari, sur sa façon de participer à la vie du ménage, de se renfermer lorsqu'elle lui adressait une remarque ou se mettait en colère. De telles confidences étaient inattendues : Sylvie est une personne réputée docile et accommodante. Avenante, généreuse, elle aime les sorties, le shopping, le théâtre quand François préfère de longues balades en forêt ou en bord de mer, la nuit, surtout quand il pleut. Il n'est pas très ouvert, ne va pas vers les gens, ne se lie pas facilement d'amitié. Des défauts mineurs, quand on les compare à l'épouvantable portrait dressé par l'entourage des époux Darcy.

François Darcy est mis en examen le 6 mars 2012 et immédiatement placé en détention provisoire, sous le chef d'assassinat.

Esquisse d’un « monstre »

Alors qu’il est incarcéré, les enquêteurs vont interroger quarante-deux témoins « de personnalité », sept mois durant, de mars à octobre 2012. La plupart de ces proches du couple ne disent rien d’autre que des banalités. Mais certains, parmi les plus intimes, expriment avec une extraordinaire véhémence l’antipathie que leur inspire l’homme.

Le plus virulent est sans doute Thierry, l’ancien associé, l’ancien meilleur ami, qui dessine le portrait d’un individu odieux avec les clients, lunatique et alcoolique, volcanique, certes intelligent mais retors et mal intentionné. De Sylvie, il dira qu’elle lui était soumise et, s’il ignore tout d’éventuelles relations extraconjugales de François, il n’en insinue pas moins que ce dernier aurait été capable de tromper sa femme. Il en fait tellement, Thierry, que sa déposition exhale un parfum d’aigreur et de ressentiment.

Sur sa belle-famille, François Darcy a dit : « Nous avons des rapports cordiaux. On n’est pas du même bord politique donc il y a des questions qui fâchent. J’aime bien faire des commentaires politiques et cela fait grincer des dents. » Ce n’est pas ce que dit la belle-famille de François Darcy.

« Ce jour-là, François a pourri tout le monde », rapporte Fanny, une cousine de Sylvie.

François avait organisé le repas de ses noces dans un restaurant Class’croute, c’est-à-dire chez un de ses clients, dans le 2e arrondissement de Paris. « Il frimait, dit-elle, avec son stylo Montblanc qu’il venait d’acheter. Il avait aussi beaucoup bu. » Elle ajoute : « Aujourd’hui, je pense qu’il a très bien pu la tuer soit pour obtenir de l’argent, soit parce que Sylvie s’était rebellée et qu’elle comptait se séparer de lui. »

Une autre cousine, Julie, l’affirme : « Je ne serais pas étonnée que François soit coupable. » Elle décrit le même fanfaron qui aimait se pavaner et faire le malin aux réunions de famille.

Une tante de Sylvie se souvient d’une cousinade : « François avait beaucoup bu et était saoul. Il a voulu se battre avec mon mari. Sylvie est rentrée à l’hôtel et la fête a été gâchée par le comportement de François. »

L’oncle de Sylvie, André, ajoute : « François est quelqu’un d’intelligent, mais c’est un vrai connard. » Il raconte la fameuse cousinade – François, ivre, a serré le frein à main alors que sa femme conduisait, et a fait du tapage dans le village, éructant contre sa belle-famille dans la nuit paisible. André a lui aussi bien réfléchi à cette affaire. « Bien que François n’ait jamais été violent à l’égard de Sylvie, je pense qu’il est à l’origine de son décès. J’ai consulté divers articles de presse et, après en avoir discuté avec mon entourage ainsi que mes sœurs, je le crois capable d’avoir tué la mère de ses enfants », conclut-il.

Pascal, le grand frère de Sylvie, né d’un premier mariage de son père, n’a vu François que trois fois : « Il ne m’a pas fait bonne impression. » Sa femme Claire évoque un homme autoritaire, qui étouffait Sylvie, la petite souris. Claire, amie de jeunesse, a connu Sylvie bien avant François : « Elle a toujours été une amie respirant la joie de vivre. Elle adorait les spectacles, les concerts, les fêtes et était toujours prête à rire. Lorsque nous nous sommes revues, j’ai découvert une femme effacée », affirme-t-elle.

François avait fait l’unanimité contre lui dans sa belle-famille. Il était désagréable, il énervait, il savait tout sur tout. On se méfiait de ses réactions car le moindre incident pouvait être mal interprété.

La cousine Mélanie se souvient ainsi du comportement pathétique de François à son mariage.

La tante Yvette est toujours sous le choc de la cousinade.

Fatima, une amie de Sylvie, le trouve très imbu de sa personne, coléreux et capricieux. Lors de leur première rencontre, elle s’est sentie jugée de manière fort déplaisante. Voir Sylvie, et supporter cet affreux bonhomme était de plus en plus pénible.

Cécile a été l’amie de François avant de rencontrer Sylvie. Elle se souvient qu’ils étaient très amoureux l’un de l’autre. Sylvie, au départ, avait une attitude normale. Le temps passant, Cécile s’est rapprochée de Sylvie, car François est plus réservé. Contrairement à toutes les autres personnes interrogées, elle fréquente le couple régulièrement. Elle observe le foyer, qu’elle dit géré par la seule Sylvie, bien que François adore s’occuper des enfants (il disait souvent à Sylvie qu’il le faisait mieux qu’elle). Leur relation, dit-elle, s’était fortement dégradée. François avait un comportement inadapté. Il ne dormait pas la nuit, vivait en décalé. Il était pénible en sa présence. Il n’arrêtait pas de rabaisser Sylvie. Cécile ne supportait plus la présence de François qui, pour elle, est responsable du délitement de son couple.

Il y a enfin la copine de Sylvie, Véronique, qui se souvient de son amie, fière et très heureuse de lui présenter son futur mari. Véronique a récemment recueilli les confidences de Sylvie. « Je pense que je ne finirai pas mes jours avec lui », lui a-t-elle dit.

Sylvie avait-t-elle exprimé clairement son intention de divorcer ? Elle avait, dans un petit cahier à spirales orné de fleurs, consigné ses humeurs et expulsé ses ressentiments. Elle y écrit : « 1. 09. 11. A sorti un fusil de son étui. Musique à fond jusqu’à 22 heures. Empêche les enfants de dormir. 12. 09. 11. A dormi sur le canapé. A débranché le décodeur Canal pour ne pas que je regarde la télé. Avant même,

sans télé, la musique de son ordinateur était à fond. Partie déjeuner seule à l'extérieur : emballage du plat par terre ! Prendre rendez-vous avec un avocat (illisible) Montigny ? »

Sylvie a pensé à divorcer, c'est un fait. Mais elle n'a pas entamé les démarches. François l'ignorait, dit-il. Et s'il l'avait su, l'aurait-il tuée pour autant ?

Il faut un mobile plus solide. D'expérience, les enquêteurs savent que si l'amour ne suffit pas à le fournir – ils ne croient pas à la thèse de l'amoureux meurtri –, l'argent le peut. François avait-il un intérêt financier à la disparition de sa femme ? Certes, le salaire de Sylvie, 3 600 euros par mois contre 1 200 pour lui, ne lui survivra pas. Mais elle possède une assurance-décès contractée par son employeur. Souscrite en 2001, cette police permet le versement d'un capital de 222 000 euros au conjoint survivant. Plus de quinze ans de salaire, pour François. Une somme.

Faisceau d’indices

Étant convaincu que l’arme CZ 527 Brno .222 Remington n’a pas été réellement dérobée, le magistrat instructeur se concentre sur la fabrication inhabituelle des munitions retrouvées dans le coffre du véhicule brûlé, au domicile de François Darcy et dans son omoplate. L’enquête s’appuie sur une première expertise, en date du 5 mars 2012 alors que François Darcy est en garde à vue, qui établit que le projectile qui l’a blessé présente des caractéristiques compatibles avec un projectile de marque « Speer », référencé 1024 dans les catalogues de ce fabricant. Les cartouches retrouvées dans le coffre, percutées et non percutées, sont susceptibles de provenir du même fabricant. La poudre retrouvée dans les munitions intactes est de type BA10 (c’est une poudre de fabrication française). François Darcy possédait des munitions identiques chez lui. Ces munitions retrouvées à trois endroits différents seraient les mêmes. C’est donc la carabine CR 527 Brno « prétendument volée » qui aurait tiré sur François Darcy.

Sitôt le rapport réceptionné, les gendarmes interrogent François Darcy une quatrième fois. Ils l’informent immédiatement du calibre de la balle extraite de son épaule : « Avec quelle arme ce genre de munition est-elle tirée ? Quel est le bruit fait par un tir de balle 222 ? » Mais l’avocat Pierre Girard a conseillé à son client de garder le silence. Trentenaire ténébreux à la voix rocailleuse et sonore, il s’exprime avec mordant. Il est acerbe et ne laisse passer aucune approximation. Il est tout entier dévoué à ce dossier qu’il connaît à la perfection. Il applique une règle de base chez les avocats pénalistes : le droit au silence. Il n’a pas accès au dossier à ce stade de la procédure, et les gendarmes ont déjà plusieurs expertises sur le fondement desquelles ils « travaillent » le mis en cause. L’interrogatoire de première comparution, le 6 mars, ne comporte aucune question. Les deux auditions suivantes, le 26 juin et le 30 octobre 2012, n’abordent pas ce point précis. Elles tournent essentiellement autour du déroulement des faits, le week-end les précédant et les circonstances du drame. C’est en réalité une discussion absurde durant laquelle le juge pose des questions auxquelles François Darcy ne peut répondre que s’il est coupable. Par exemple, il est établi par la téléphonie, car son téléphone déclenche le relais correspondant au parking, qu’il est resté environ 1h07 sur place. Le juge pense que ce temps a pu être consacré à l’assassinat de Sylvie Darcy et à la mise en scène de l’attaque. François Darcy, depuis le début, prétend s’être caché dans les taillis pour se protéger des tueurs, et affirme s’être peut-être évanoui. Cette incertitude le perd. Le juge ne croit pas à cette perte de conscience : elle est affirmée avec beaucoup trop d’incertitude, de mollesse, et surtout apparaît bien trop opportune – comme un alibi. Elle est pourtant cohérente avec le récit de François Darcy, et même parfaitement crédible.

S’ensuivent des questions dont on peine à déceler l’intérêt pour la manifestation de la vérité, si ce n’est pour enfin faire parler un suspect laconique, tenter d’étoffer un dossier étique, et, qui sait, provoquer l’erreur par quelque stratagème propre à l’art d’instruire. Dans toutes ses auditions, François Darcy apparaît agacé et répond de manière abrupte, voire insolente. En ressort l’impression d’un débat stérile sur des vétilles, de vains pinaillages sur l’endroit où il se trouvait quand il a remonté sa braguette, ou du temps qu’il est resté dans un buisson (et quel buisson, et quelle position dans ce buisson). Le fait qu’il n’ait pas été griffé par les ronces est un élément de suspicion auquel juge et enquêteurs semblent tenir. Qu’il fût entièrement couvert de vêtements d’hiver (bonnet compris) ne semble pas les avoir ébranlés dans leurs convictions. Ils ont le bon profil, les preuves viendront.

Chez les Darcy

François Darcy est en détention provisoire depuis plus d'un an. Son fils aîné est venu lui rendre visite mais pas la cadette. La vaillante Eileen se rend au parloir, chaque lundi. Le détenu Darcy clame mollement son innocence dans ses lettres ou des demandes de mise en liberté. L'alliance d'éléments moraux, d'un mobile et de rapports d'expertise le place dans une situation délicate. Les charges qui pèsent contre lui sont « graves et concordantes », selon la formule juridique consacrée. Pour le moment, il se contente de nier avoir tiré dans la soirée et ses avocats demandent une contre-expertise au magistrat instructeur, qui retarde sa décision. Saisie, la chambre de l'instruction renvoie à la bonne volonté du juge et l'affaire traîne plus d'un an. C'est que le magistrat espère mettre à profit ce temps pour faire craquer Darcy, une sorte de bluff sur expertise qui échoue : le suspect va au contraire se renfermer, se contente de répondre aux questions qui lui sont posées avec laconisme, agacement et parfois une franche insolence. Les éléments avancés par les enquêteurs ne prouvent rien, dit-il.

Le 14 mars 2013 l'enquête va lui donner une nouvelle occasion d'émerger du fond de sa cellule. Le voici dans le bureau du juge d'instruction, au tribunal de grande instance de Versailles.

Il est temps de parler des armes.

Quelle passion soudaine, pour François Darcy. Inscrit au stand de tir de Versailles deux ans auparavant, au moment où son couple commence à traverser une crise, il s'y rend plusieurs fois par semaine et se passionne rapidement pour le rechargement de ses propres munitions, la marotte des tireurs sportifs les plus mordus de la discipline. Pour autant, il ne se distinguait pas des autres pratiquants : sur le pas de tir, il s'échauffe gentiment au .22 long rifle, un petit calibre, puis se place au pas de tir pour les carabines, à 200 mètres. Rien de notable : de l'opinion des employés et des gérants du stand, Darcy est un tireur comme un autre, discret, sans velléités guerrières ni agressivité particulière. En ces lieux, son caractère difficile et provocateur des réunions de famille ne s'est jamais manifesté. Comme il l'a expliqué lui-même, le tir le « détend ».

Une chose, cependant, a étonné le propriétaire du stand, qui s'en est ouvert aux gendarmes. En quinze ans, aucun véhicule n'a jamais été dévalisé sur le parking. Il a fallu que cela arrive à François Darcy le 23 février, trois jours avant l'assassinat de sa femme et le tir qui lui a valu d'être blessé d'une balle dont le calibre est compatible avec l'une des deux armes qui lui ont été dérobées.

François Darcy est d'ailleurs allé déposer plainte au commissariat de Montigny-le-Bretonneux, le jour même. Il y raconte le déroulement des faits. Après son habituelle séance de tir, il s'apprêtait à prendre le volant de sa Renault Scénic, où il venait de ranger ses deux carabines : une .22 long rifle et la fameuse CZ 527 Brno .222 Remington customisée à laquelle il a fait ajouter un silencieux. Il s'est alors rendu compte qu'il avait oublié de prendre ses cibles et est retourné les chercher avant de revenir à la voiture. Lorsqu'il a ouvert son coffre, les armes avaient disparu. Des munitions, rangées avec, ont également été emportées. C'est Sylvie qui constatera plus tard la présence d'une trace de pesée entre la vitre arrière et la carrosserie, légèrement enfoncée. Le policier du commissariat de Montigny-le-Bretonneux qui a pris sa plainte a jugé inutile de se livrer à un relevé d'empreintes papillaires : il a plu, ce jour-là. « J'ai trouvé pour ma part que les faits paraissaient un peu bizarres », rapportera le policier aux gendarmes qui l'interrogent après la mort de Sylvie.

Cette histoire de cambriolage inédit fait bien plus que titiller les enquêteurs et le juge d'instruction. Dès la fin août 2012, alors que Darcy se trouvait déjà en prison, ce dernier a désigné un expert des effractions sur véhicules automobiles afin de vérifier l'authenticité des explications du suspect. L'expert était un gendarme, comme les enquêteurs. Il ne remarque aucune dégradation du système de fermeture ou de la vitre arrière. Il procède lui-même à une simulation en utilisant un outil qui ne libère pas le pêne malgré une forte déformation du dispositif électromécanique du système de fermeture. En d'autres termes, l'enfoncement constaté par Sylvie n'a pu être suffisant pour forcer le verrouillage du Scenic, le coffre n'a pu s'ouvrir de cette manière. Conclusion ? Cette « effraction » alléguée par François Darcy a tout d'une fiction. Malgré les demandes de la défense, qui conteste la pertinence de l'expertise, aucune contre-expertise ne sera diligentée.

Il y a plus ennuyeux pour Darcy, à vrai dire, que ces longues investigations à propos d'un cambriolage de véhicule qui n'a peut-être jamais eu lieu. Car, outre des factures et des ordinateurs récupérés au cours de la perquisition menée au domicile familial, les enquêteurs ont non seulement mis la main sur une carabine de marque FMR chambrée en 7.08, un calibre très prisé des snipers, mais aussi plusieurs objets curieux. Un fût en bois qui semble provenir d'une arme, déniché sous un bureau, dans l'atelier de Darcy, et, au milieu d'un bric-à-brac de douilles, de pots de poudre, parmi une balance, un étau, des outils destinés à peindre, scier, couper, pincer, souder, rafistoler, broyer, poncer, deux tubes de métal dont l'un, d'une longueur de 117 millimètres, ressemble fort à l'extrémité coupée d'un canon de carabine.

« De quelle arme provient ce morceau de canon ? » questionne le magistrat instructeur.

François Darcy l'ignore. Il croit simplement se souvenir qu'il possédait ce morceau de métal avant même de détenir des armes.

« Pourquoi détenir un morceau de canon d'une carabine qui ne provient pas de vos armes, et dont vous ignorez la provenance ? » insiste le juge.

François Darcy, imperturbable : « Je ne vois pas ce qu'il y a de curieux. On peut avoir une clef de 17 sans avoir d'écrou de 17 à démonter. »

Probablement agacé par le flegme grognon de l'intéressé, le juge persiste. François Darcy tente alors d'expliquer : « Je fais de l'informatique, je suis bricoleur. J'ai aussi une perceuse sous mon bureau. Je ne vois pas le rapport. »

Le juge évoque ensuite un autre morceau de canon, retrouvé lui aussi dans le fouillis de sa maison : même réponse. À quoi cela pouvait-il bien servir ? continue le juge. « J'en sais rien, moi, répond Darcy. Je ne comprends pas le sens de votre question. Ce n'est pas parce que j'ai des morceaux de canon que je les utilise et que je sais de quelle arme ils proviennent. Tout ce que je peux dire, c'est que je les ai. »

Le juge l'interroge ensuite sur le morceau de fût en bois, qui se trouve être la partie inférieure de la crosse d'une arme d'épaule. « Je ne vois pas à quoi ça correspond, répond encore Darcy. Avez-vous une photo ? Moi, j'avais pas de crosse chez moi. Je ne sais pas de quoi vous parlez. »

C'est que le versant balistique de l'affaire constitue la pierre angulaire du dossier. Les munitions de .222 Remington retrouvées au fond du coffre de l'Audi au lendemain du crime ? « Oubliées là », assure Darcy. La correspondance de calibre entre ces projectiles et l'ogive extraite de son corps ? L'arme lui a été volée, soutient-il : le voleur l'aura fait à dessein, pour tendre un piège au couple et commettre ses crimes. Et puis, affirme encore Darcy, il n'a jamais rechargé la moindre balle de calibre .222 Remington. Il répète en être incapable, son atelier étant destiné à recharger exclusivement la carabine FMR de calibre 7.08. Si les gendarmes avaient « bien fait leur travail », grince-t-il, ils auraient retrouvé dans la mémoire de la balance électronique les mesures correspondantes. Mais il est trop tard désormais. Les balles de .222 retrouvées dans son coffre ont été achetées à l'armurerie Sologne, selon Darcy. Elles sont répertoriées mais on n'a trouvé aucune trace des factures qu'il assure pourtant avoir conservées.

L'interrogatoire s'achève et l'instruction, elle, stagne.

Il ne se passera plus rien ou presque pendant plus d'un an. Depuis le 6 mars 2012, date de la mise en examen de François Darcy pour l'assassinat de son épouse Sylvie, l'enquête se résume à quelques expertises et trois interrogatoires infructueux. On laisse mûrir le suspect à l'ombre des hauts murs de Fresnes. En espérant que la solitude du prisonnier le poussera aux aveux ou que de nouvelles révélations viendront étayer la thèse du juge d'instruction et des enquêteurs.

Ce n'est qu'en mai 2014, plus de deux ans après le début de l'affaire, que deux experts sont chargés d'analyser la crosse et les morceaux de canon découverts au cours de la perquisition chez les Darcy. Ils se procurent une carabine témoin, identique à la CZ 527 Brno .222 déclarée volée et comparent d'abord la crosse. À vue d'œil, elles sont rigoureusement identiques : dimensions, forme, évasement, variété de bois utilisé, rainures gravées. Pour les experts, cette crosse provient « incontestablement » d'une CZ identique au modèle qui a été dérobé à François Darcy. Quant aux morceaux de canon, le premier ne présente aucun intérêt mais le second, en revanche, par ses similitudes de dimension et son usinage, provient incontestablement d'une CZ 527 Brno. Mieux : les traces relevées sur une meuleuse trouvée chez les Darcy sont compatibles avec une éventuelle découpe du canon.

De nouveau convoqué devant le juge d'instruction le 27 août 2014, François Darcy dénigre les conclusions des experts, des avis dénués selon lui de toute force probante, de simples « suppositions ». Il affirme n'avoir jamais découpé son arme et, d'ailleurs, n'entend rien à la situation. Face à lui, son juge n'y va pas par quatre chemins : il le soupçonne, dit-il, d'avoir scié le canon et la crosse de son fusil pour s'infliger un tir dans le dos par ses propres moyens.

Le grand cirque

C’est une assemblée bigarrée qui chemine en cortège sur la départementale 91, entre Versailles et le parking des ruines de l’abbaye de Port-Royal. Il est 22h58, ce 8 novembre 2012. Il fait froid, il fait nuit. François Darcy sort du fourgon, menotté et vêtu d’un gilet pare-balles, entouré de super-gendarmes du GIGN. Les saisons ont passé. La végétation est beaucoup moins dense. François Darcy ne reconnaît pas l’endroit où il s’est arrêté pour uriner huit mois plus tôt et l’endroit où Sylvie a brûlé. Il n’y est venu qu’une seule fois, il faisait nuit, les circonstances ne se prêtaient pas à ce qu’il mémorise le décor.

On place François Darcy là où il déclare s’être trouvé.

François Darcy devant sa voiture.

François Darcy qui fait semblant d’uriner.

François Darcy qui fait semblant de sauter dans le talus.

François Darcy qui se met en position latérale de sécurité.Puisqu’il n’y a pas d’acte à reproduire dans cette affaire, les causes de la mort de Sylvie Darcy étant inconnues et Darcy niant y avoir pris part, les enquêteurs meublent la reconstitution avec les actes de second ordre, ceux dont ils pensent qu’ils ont précédé et suivi le crime : on exige de Darcy qu’il se positionne très précisément, comme si dix centimètres plus à gauche ou plus à droite revêtaient une importance capitale et permettraient à la vérité de jaillir d’un coin de parking.

Les participants sont tendus, surtout François Darcy. On lui demande de mimer le geste de se tirer une balle de carabine dans le dos. Il refuse, ne veut pas ôter son gilet pare-balles car il craint désormais d’être abattu. On essaie de le raisonner, on lui explique que cela permettrait peut-être de le disculper. Il ne veut rien entendre, sa logique est implacable : la dernière fois qu’il est venu sur ce parking, il a reçu une balle.

François Darcy acceptera finalement à une seule condition : conserver le gilet pare-balles. Mais cette tenue ne lui permettrait pas de se mouvoir correctement et l’expérience s’en trouverait altérée. Le juge décide donc de lui choisir un remplaçant en la personne du plus imposant gendarme de la brigade, celui dont le gabarit évoque la stature du colosse Darcy, 1 mètre 98, 140 kilos au moment des faits. Plusieurs éléments sont, au préalable, rappelés.

Tout d’abord, la distance de tir. Très courte, selon les expertises, en tout cas inférieure à cinq mètres et, selon le médecin, compatible avec un tir à quelques dizaines de centimètres tout au plus. La trajectoire – c’est fondamental – est légèrement oblique, de la droite vers la gauche, horizontale. Point d’entrée : scapulaire gauche. Le positionnement terminal de l’ogive : pré-pectoral gauche, juste avant le muscle pectoral. Elle est compatible avec la position indiquée par François Darcy, c’est-à-dire une station debout qui correspond à celle d’un homme en train d’uriner dans les bois.

La pénétration de la balle, rappelle le juge, est de 10 centimètres *in corpore*. L’expert balistique a jugé que c’était peu en comparaison des 20 à 25 centimètres généralement constatés. En outre, la pointe molle expansive de la balle est peu déformée. Ces deux constats s’expliquent par la vitesse subsonique de la munition, obtenue grâce à un sous-dosage de poudre. Les enquêteurs soupçonnent François Darcy d’en être à l’origine. Lui nie et avance avec raison que de telles munitions sont disponibles dans le commerce. Balle maison ou industrielle, peu importe : si elle est subsonique, pense le juge, c’est bien pour atténuer sa létalité. Voilà qui ne plaide pas en la faveur de l’alibi de François Darcy : si un tueur avait voulu le supprimer, pourquoi aurait-il choisi une telle munition ?

La nuit est avancée, le froid pénétrant. Les avocats sont transis. Pierre Girard sautille sur place pour se réchauffer. Les balèzes du GIGN, uniformes sombres et cagoules noires, quadrillent le parking, stoïques et désœuvrés, indifférents à ce qui se déroule sous leurs yeux et sans doute interloqués d’avoir été mobilisés pour une mission si dérisoire.

Le juge, lui, ordonne le début des opérations. Une invraisemblable pantomime commence. Le gendarme cobaye saisit la fausse carabine CZ 527 Brno custom identique à celle de François Darcy, fait passer l’arme dans son dos mais se montre incapable de la placer dans une position de tir satisfaisante. On ajoute le silencieux, ce qui ne change rien, puis on scie le canon. Le cobaye se contorsionne, réussit à passer l’arme par-dessus son épaule. Il apparaît alors possible de se tirer une balle à l’endroit précis où François Darcy a reçu la sienne. Difficile, mais possible.

Problème : les experts présents sur place observent que la position de l’arme n’est pas, elle, compatible avec la trajectoire du projectile observée. Et en passant l’arme sous l’épaule ? demande le juge. Le pandore obtempère aussitôt. Le geste apparaît plus aisé. Le médecin présent sur place essaie à son tour et constate que oui, c’est possible, et cette fois compatible avec la trajectoire de la balle. Le balisticien est en revanche plus réservé. Il est partisan d’essais sur des mannequins.

Enfin, la crosse du fusil de pacotille est sciée. Le volontaire recommence : quasiment impossible et incompatible avec les éléments du dossier en faisant passer l’arme par-dessus l’épaule. Sous l’épaule,

en revanche, ça fonctionne mieux : on bombe le torse, bien cambré, solide sur les appuis. Il faut se concentrer sur la position du fusil : ce serait malheureux que le canon pointe vers la tête au moment d'actionner la détente. Mais la démonstration reste bancale et toute la manœuvre fabuleusement risquée. Subsonique ou pas, c'est un fait : une balle de .222 Remington tirée à bout portant dans la zone du cœur et des poumons est assez dangereuse pour rectifier l'intrépide qui tenterait le coup. À la moindre déviation de trajectoire, un organe peut être touché et c'est la mort sur un parking froid et humide, en pleine forêt, où le corps ne sera découvert que par les prochains visiteurs des ruines de l'abbaye. Dans le cas de Darcy, le froid, la pénombre, le fait qu'il vienne d'abattre son épouse et son état de nervosité auraient ajouté au péril. Mais le juge d'instruction prête au suspect un sang-froid singulier et une détermination implacable. Quant aux experts, qui répondent strictement à la question très théorique « Est-ce possible ? », ils n'ont rien à ajouter.

Lorsqu'on lui a demandé son avis, François Darcy, qui a assisté à toute la scène, a répondu ce qu'il pensait que tout cela.

« De la foutaise. »

Le juge ne l'a plus jamais interrogé à ce sujet.

Darcy croupit en prison

Après le grotesque épisode de la reconstitution, à la fois tartuferie et hérésie judiciaire aux yeux de professionnels du droit, l'attente de François Darcy se poursuit. Interminable. La justice est longue car elle est minutieuse et surtout, pauvre et débordée. C'est seul qu'il attend, dans une cellule de la maison d'arrêt de Fresnes, la deuxième plus grande de France et l'une des plus vétustes. C'est au milieu des rats et des punaises de lit que les détenus végètent, terrés au fond de trous puants, parmi les vermines. Quelle que soit la gravité de leurs méfaits, avérés ou reprochés, car 30 % des deux mille six cents détenus sont en attente de leur procès, ces hommes pourrissent dans des geôles qui n'ont pas de nom. Certains se pendent avec leurs draps, d'autres mettent le feu à leur cellule, d'autres, encore, se frappent la tête contre les murs, pour en finir. Beaucoup étaient fous en y entrant ; ils sont davantage à présenter des troubles psychiques après leur séjour dans cet établissement sordide, qui n'est jamais qu'un établissement sordide parmi des dizaines de maisons d'arrêt, mais compte, par sa taille immense et l'état de ruine qui est le sien, parmi les pires du pays.

François Darcy clame son innocence depuis le premier jour mais ses demandes de mise en liberté sont toutes rejetées. La justice évoque le trouble à l'ordre public qui résulterait de son élargissement compte tenu de l'atrocité du crime. Elle craint en outre des pressions sur les témoins, surtout certains membres de la famille de Sylvie qui seront inévitablement convoqués au procès pour apporter leur témoignage sur la personnalité de François Darcy. Et puis il pourrait en profiter pour s'enfuir.

En réalité, si François Darcy reste en prison, c'est d'abord parce que les magistrats sont convaincus de sa culpabilité et donc, de sa condamnation certaine. Cette certitude se fonde sur un élément unique, l'utilisation d'une arme à feu dans la soirée du 26 février 2012, attestée par la présence de poudre sur les mains de Darcy. Comme dans un jeu de Mikado, tout le reste repose sur ce constat : si l'accusé a de la poudre sur les mains, c'est bien qu'il a tiré ; s'il a tiré, c'est qu'il a utilisé l'arme dont il assure qu'elle lui a été dérobée : son calibre et la balle retrouvée dans son propre corps sont identiques ; s'il s'est lui-même blessé, c'est pour se forger un alibi ; s'il a voulu se forger un alibi, c'est parce qu'il a tué son épouse, Sylvie.

La fameuse expertise du tamponnoir est pourtant laminée depuis des mois. Depuis le 26 novembre 2013, précisément. Car la défense de Darcy, privée de contre-expertise par le juge d'instruction, s'est résolue à faire appel aux compétences d'un expert privé. Thierry Lezeau, capitaine de gendarmerie et ancien directeur de la division d'enseignement criminalistique au Centre national de formation de la police judiciaire, est désormais l'un des responsables de « Forensic consulting France ». Ses états de service et sa réputation l'érigent en sommité dans le domaine de la criminalistique. Ses conclusions sur la première « expertise de résidus de tir » retrouvés sur les mains de François Darcy et qui aboutissent à certifier que celui-ci a utilisé une arme le soir de l'assassinat de Sylvie sont sévères. La méthodologie n'est pas sérieuse et lacunaire. La faute en revient d'abord aux gendarmes qui ont effectué les prélèvements à bord d'un véhicule de secours, un endroit pollué de produits chimiques et de particules. Il aurait été nécessaire de stériliser l'environnement, à défaut de réaliser les prélèvements dans une atmosphère plus indiquée. Quant à l'opération elle-même, elle n'est pas décrite littéralement, ni photographiée, ce qui contrevient aux bonnes pratiques en la matière. Des prélèvements à des endroits importants, au niveau des poches du manteau de Darcy notamment, manquent également.

Quant à la présence de résidus de tirs sur les mains de François Darcy, l'ex-capitaine Lezeau observe que l'activité de tireur sportif de l'intéressé n'a pas été assez prise en compte par les enquêteurs : quid de la présence de résidus dans la voiture, sur les sièges et les éléments disposés dans l'habitacle ? Quid de l'imprégnation en résidus du manteau de François Darcy, le même qu'il porte lorsqu'il se rend au stand de tir, de ses poches où il glissait souvent des douilles récupérées pour confectionner de nouvelles munitions ? En réalité, assure Lezeau à rebours des conclusions du premier expert, il aurait été étonnant que François Darcy n'ait pas de poudre sur les mains.

Il pousse plus loin encore : l'estimation d'un tir dans les quatre heures ayant précédé le prélèvement n'a « AUCUN FONDEMENT TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE », écrit-il en lettres grasses et capitales. L'avis de Lezeau est sans appel : « La force probante de l'expertise et de tous les éléments périphériques liés à cet acte expertal est nulle et dénuée de toute efficience », les conclusions de son « confrère » partielles et dirigées – pour ne pas dire « orientées ».

Cette expertise, au hachoir, a incité le juge d'instruction à ordonner la contre-expertise réclamée par la défense. Confiée à l'Institut national de police scientifique (INPS), chargé d'analyser les mêmes tamponnoirs effectués le soir du crime par les gendarmes, elle aboutit aux mêmes conclusions que Lezeau : il est impossible d'affirmer avec certitude que François Darcy a tiré le soir du crime.

Il n’empêche. Le 16 septembre 2016, c’est un dossier sans aveu, au mode opératoire inconnu et dont la base scientifique se lézarde, qui est présenté aux jurés et aux magistrats de la cour d’assises de Versailles.

Ce jour-là, François Darcy fête ses cinquante ans.

Le procès : le mutisme du « monstre »

C’est une vaste cour pavée, tranchée d’allées gravillonnées, bordée de longs bâtiments en vieilles pierres : les anciennes écuries de la reine. La salle d’assises ne présente pas le lustre d’antan que le bâtiment offre à la vue du public. Elle est moderne, lisse et pourvue d’un immense box en verre, fermé, équipé de deux interstices peu commodes pour communiquer – surtout lorsque l’on mesure près de deux mètres. Rien de mieux pour marteler dans l’esprit de jurés peu habitués au cérémonial et aux subtilités de la justice que la personne assise derrière cette muraille translucide est coupable.

Entouré de gendarmes, c’est sur trois pattes que François Darcy arrive dans la salle. Un genou abîmé, il doit s’aider de béquilles. Son visage est émacié, son teint cendré. Il a perdu quarante kilos en détention et souffre de graves problèmes de dentition. Son regard est morne. Il semble un peu perdu dans ce *decorum* où il fait figure d’attraction. Assises au premier rang, des spectatrices commentent avec ferveur l’arrivée du « monstre ». Ce sont les amies et cousines de Sylvie. Elles ne sont pas venues pour douter mais pour contempler la chute du mastodonte à la grise mine, dont l’échine paraît déjà courbée. Ces femmes, qui ponctuent les phrases par des hochements de tête, fourniront les virgules silencieuses des débats et, chaque fois que François Darcy se dira innocent, leur regard se chargera de colère, de haine.

La présidente Édith Sudre, quinquagénaire fluette aux cheveux courts et blancs, a traîné sa robe dans maintes cours d’assises du ressort de la cour d’appel de Versailles. Elle commence l’audience par la personnalité de l’accusé et découvre *in vivo* ce que la procédure dit de lui : c’est un homme taiseux. Les pages du dossier qui évoquent sa personnalité sont minces. À l’enquêteur de personnalité, François Darcy a dit : « Je ne réponds pas à vos questions, car les interrogatoires de personnalité, c’est pour les coupables », une déclaration pleine de morgue qui dit tout de l’homme.

Aux questions simples qu’elle pose, la présidente reçoit des réponses encore plus simples, quelques mots échappés du box. François Darcy se tient sur la défensive, ne se raconte pas comme s’il redoutait qu’on le comprenne, lui l’accusé. Encore une fois, il se renferme.

La cour d’assises est un lieu « de vérité », disent souvent ses acteurs, avocats, accusés, témoins, magistrats, experts, greffiers, public. On s’y observe, le dossier est soumis à un examen, confronté aux expériences cumulées de tous les protagonistes de ce théâtre d’ombres judiciaires dont toute la puissance réside dans une mise en scène capable de produire – ou étouffer – une révélation. L’accusé qui refuse de participer à cette expérience et s’oppose au déroulement normal de son propre procès ne fait pas seulement défaut à l’œuvre de justice qui décidera de son sort. Il prend, aussi, le risque de s’attirer la défiance des jurés. Un danger considérable quand on encourt une peine de réclusion criminelle à perpétuité.

D’emblée, François Darcy va s’attirer celle de la présidente, incapable de forcer sa nature mutique et, parfois, empreinte de dédain. Il s’enfonce, en somme. Le voilà devant ses juges qui lui demandent ce qu’il peut dire à propos de sa défunte épouse. L’occasion pour lui de montrer son affliction. L’innocent crierait son infortune, son amour perdu, se démènerait dans sa cage en verre pour exhorter les jurés à le libérer de ses souffrances.

François Darcy, lui, se contente de répondre sans un trémolo : « Elle avait un bon fond. »

Les témoins, pour la plupart à charge, vont se succéder à la barre et dépeindre un individu égocentrique, goujat, alcoolique et lunatique. L’effet est désastreux. Ces mots, déjà durs lorsqu’ils sont prononcés dans l’intimité d’un interrogatoire de police, résonnent encore plus violemment dans un prétoire, face à une cour. Et la presse leur offre une caisse de résonnance qui frappe les esprits : en lettres grasses, Darcy est campé en tyran en proie à des actes de violence, financièrement dépendant de son épouse et psychiquement instable. Thierry B., l’ancien associé, proclame sans ciller que la culpabilité de François Darcy ne fait aucun doute pour lui, tant le mal habite cet homme à ses yeux. Excessifs, de tels propos ont mis mal à l’aise jusqu’à l’accusation, encore qu’il ne soit pas facile de déceler quoi que ce soit dans l’attitude de l’avocate générale, qui semblait parfaitement indifférente aux débats.

Aussi la présidente n’hésite-t-elle pas de temps à autre à se substituer à l’accusation en menant un interrogatoire vigoureux auquel François Darcy se contente de répondre en niant être l’auteur de l’assassinat de sa femme. Il affiche l’attitude d’un homme qui a abdiqué face aux accusations et les accepte tacitement. En laissant durer les silences, il croit laisser planer le mystère.

Le témoignage de la mère de François Darcy, Eileen, intervient après l’évocation de l’enfance de l’accusé et ses mauvaises relations avec Alain, son père. Celui-ci est là aussi, très affaibli, à moitié sourd, qui perd un peu la tête. On l’interroge, rien à signaler de son côté : « Mon fils est innocent », terminé.

Avec Eileen, tout est différent. Son français parfait mâtiné d'accent scandinave donne une certaine rondeur à sa voix mais l'émotion l'étreint souvent. Eileen ne parle pas, elle évoque. L'enquête a constitué une véritable violence pour elle, celle de la loi qui frappe un jour, la convoque, l'interroge sans qu'elle comprenne. Elle a, dit-elle, immédiatement perçu l'hostilité et les soupçons de la justice à l'égard de son fils. « C'est pourtant un gentil garçon », dit-elle en avouant qu'il lui est « très difficile de voir quelqu'un emprisonné quand il n'a rien fait ». Elle est souvent allée à Fresnes. Plus encore que « souvent ». Deux cent quarante-quatre fois depuis son incarcération, le 6 mars 2012. « Au début, dit-elle, François pleurait beaucoup. » Alors, elle aussi se mettait à pleurer.

Et puis il y a la figure de Sylvie. La victime. L'absente. Eileen l'aimait beaucoup. Lorsqu'elle parle de sa belle-fille à la barre, elle ne peut s'empêcher de glisser un regard vers son fils qui la fixe en retour, ému, puis se met à pleurer. Eileen continue, parle désormais des enfants du couple. La petite Emma dit que son papa a tué sa maman. L'aîné, Nicolas, « ne sait pas » mais paraît mal dans sa peau.

Lorsque prend fin la déposition de sa mère, François Darcy redevient sombre et irascible. Il se « renferme ». Encore.

Il y a pourtant à dire, à raconter, sur sa vie, sur son couple, ses lubies – à commencer par cette épreuve, affrontée au début de leur relation : Sylvie a décidé d'avorter car leur premier enfant à naître était atteint de trisomie 21. Puis Nicolas est né en 2003 ; Emma en 2007. Les parents n'ont pas la même conception de l'éducation : François préfère la fermeté, le commandement sec et rude, Sylvie est bien plus coulante et s'attire les reproches de son mari – « trop gentille », dit-il, mais en réalité, il la considère carrément laxiste. Nicolas, surtout, est un petit garçon remuant que François aime recadrer. Il ne faut surtout pas avoir « un poignet en guimauve », écrit-il un jour à sa sœur Lisa, qui lui demandait comment s'y prendre avec l'enfant. La petite Emma, en revanche, est choyée par sa mère.

Le mariage s'est progressivement délité. Ses amies viennent le dire à la barre : à sa mort, Sylvie est une femme désenchantée. Depuis leur rencontre en 2001, l'informaticien flamboyant qui avait charmé la célibataire endurcie a perdu de sa superbe. Il donne désormais l'impression d'un homme solitaire au mode de vie désordonné. Son affaire périclite, ses revenus lui sont versés par sa mère, comptable de sa société. Pourtant François Darcy, de l'avis de nombre de ses clients, est un professionnel consciencieux qui se déplace volontiers en personne pour effectuer des opérations de maintenance, toujours avec une extrême méticulosité. Mais, depuis plusieurs années, la société dont il est le gérant est en conflit avec Apagor, la société qui possède les enseignes de restauration Class'croute. François a conçu un logiciel comptable dont il espérait d'énormes gains financiers mais, après un changement de direction au sein d'Apagor, le nouveau management de la société a résilié le contrat qui les liait pour, purement et simplement, estime François, copier son propre logiciel. Cette mésaventure commerciale l'a profondément contrarié. Il s'est mis à boire trop, à piquer d'excessives colères, profondément irritable et sujet à des emportements qu'un psychiatre, qu'il a consulté à la demande de Sylvie, a qualifié de « bipolarité ». Sa femme lui reproche aussi son détachement des tâches du quotidien, son insensibilité. Égoïste, dans sa bulle, François Darcy est obnubilé par ses marottes : les ordinateurs et, désormais, les armes.

« Pourquoi le tir, pourquoi les armes ? » demande la présidente avec dédain. François Darcy fait sa réponse habituelle : ça le détend. Un peu plus que ça, en réalité. Car le tir est devenu pour lui une passion dévorante et, plus particulièrement, le tir à l'arme d'épaule, au pas de à 200 mètres – grosse carabine et lunette de précision. Et puis il y a la technique, le bricolage. Cette dimension le passionne : ces armes représentent à ses yeux de formidables outils de précision et offrent à son sens exacerbé du détail, cultivé depuis un quart de siècle sur des ordinateurs, d'infinies possibilités de bidouillage. Alors, François monte ses lunettes de visée lui-même, sculpte la crosse avec le plus grand soin, démonte ses armes pour en comprendre le fonctionnement dans les moindres détails.

Certes mais comment et pourquoi un tireur sportif recharge-t-il ses propres munitions ?

Le pourquoi est simple et tient à la passion de certains tireurs pour la discipline, qui les conduit à peser, mesurer, tester aussi subtilement que possible le dosage de munitions pour aboutir à un fonctionnement optimal de leurs armes. Recharger ses propres munitions, c'est aussi réaliser de substantielles économies une fois le matériel de base amorti. Mais François Darcy va surtout concentrer ses explications sur la dimension technique. Et pour une fois, il se montre disert. Il a commencé, explique-t-il, par recharger des munitions de sa carabine 7.08. La méthode est simple : d'abord, récupérer les étuis – que les profanes nomment « douilles » – percutés ; puis en retirer l'amorce avec une presse spécialement conçue à cet effet ; les nettoyer grâce à un bol vibrant qui dégrossit les douilles ; les emballer dans un tissu et les mettre quinze minutes à la machine à laver. Il faut ensuite nettoyer les douilles cinquante par cinquante et les passer au four électrique pour les sécher plus rapidement, nettoyer aussi le puits d'amorce avec une brosse électrique Dremel ; repasser un coup de calibrage de collet et placer enfin l'amorce dans la douille en utilisant l'outil de calibrage. Voilà pour le 7.08, la munition de son fusil FMR RS1.

Une belle arme, plutôt haut de gamme, du reste. Alors que le couple Darcy vit largement au-dessus de ses moyens, contractant çà et là divers crédits à la consommation, François n'a pas hésité à débourser 4 000 euros pour en faire l'acquisition, sans compter d'autres importantes dépenses consacrées aux armes et à leur entretien. Quelques jours avant la mort de Sylvie, il a même acheté une lunette de visée haut de gamme pour un montant de 2 000 euros… en utilisant la carte bancaire de sa femme. « Un cadeau », assure-t-il. Il y a encore cette crosse à 475 euros, achetée en ligne dans la nuit du 25 au 26 février vers 2 heures du matin, après que le couple eut passé une soirée romantique. Voilà qui pose son homme.

Ces derniers éléments achèvent de dépeindre François Darcy en homme sombre, insensible et égocentrique. « Surprotégé depuis l'enfance par sa mère », avance un psychiatre convoqué à la barre. L'accusation joue sur du velours, l'attitude de l'accusé l'y aide.

La thèse est simple : à la fin de l'année 2011, Darcy a perçu le chancellement de son couple. Le petit week-end romantique prévu pour fêter les dix ans de son mariage avec Sylvie n'est rien d'autre qu'un fumeux prétexte pour exécuter son plan : se débarrasser de sa femme. Même la serveuse de La Véranda, le restaurant versaillais où ils ont dîné, l'a démasqué : il n'avait pas l'air d'un époux épris et le couple ne donnait pas l'impression d'être amoureux. Ils ne se tenaient pas la main, n'avaient l'un envers l'autre aucun geste de tendresse. Elle ajoute, scandalisée, ce détail accablant à ses yeux : ils n'ont pas trinqué lorsqu'elle leur a apporté la bougie romantique comprise dans le menu.

Alors que l'audience progresse, François Darcy pâlit et s'éteint peu à peu. La cour a pénétré l'intimité de son couple et tout ce qu'il dit paraît odieux au souvenir d'une victime élevée au rang de sainte par les avocats des parties civiles, ses propres amies, sa famille.

Le décor a été planté.

François Darcy a une tête de coupable.

Mais se retrouver habillé en suspect ne suffit pas à la justice.

« Nous allons examiner les faits », annonce la présidente au troisième jour d'audience.

Le procès : les faits ont la parole

Ce n'est pas la partie la plus facile pour l'accusation. La personnalité peu amène de François Darcy jouait en sa faveur, c'est un fait. Mais il en va tout autrement en ce qui concerne les faits.

La présidente les déroule donc.

Et, comme pour contourner la difficulté liée à l'absence de preuves matérielles, soumet l'accusé à un feu roulant de questions.

« Pourquoi s'être arrêté pour uriner ? »

« Une envie pressante, d'accord. Mais l'hôtel est à quatre minutes de voiture : qu'avez-vous à dire ? »

« Ne peut pas se retenir ? Bon. Et 1h08 sur place avant d'appeler les secours ? Vous croyez vous être évanoui où vous en êtes sûr ? »

« Les enquêteurs s'étonnent de ne pas avoir trouvé de griffures sur votre corps car l'endroit où vous dites vous être jeté est plein de ronces. Admettez, c'est troublant. Vous ne pouvez pas l'expliquer ? »

« Revenons au week-end. Comment expliquez-vous l'achat d'un silencieux à 2 heures du matin après une soirée romantique ? Était-ce si urgent ? »

« Il y a cet achat, livré le 15 février, d'une blouse de protection avant avec fermeture dans le dos, en matière ignifugée, accompagnée de gants en latex qui remontent jusqu'au coude. À quoi donc cela peut-il vous servir ? Au cas où ? Bon, pourquoi pas. Mais il est étrange que cette blouse n'ait pas été retrouvée lors de la perquisition. Oui, c'est la première fois qu'on évoque cet élément. Vous dites ? Vous ne l'avez jamais utilisée, elle est restée dans son emballage ? Comment vous croire ? Il fallait mieux chercher ? C'est vous qui le dites. »

« Plus gênant, vous êtes rentré à votre domicile le samedi et non le dimanche, qui plus est, vous êtes rentré pour recharger vos balles. Ça, vous ne vous en cachez pas. Puis vous revenez à l'hôtel avec un sac noir pouvant contenir un fusil. Qu'y avait-il dans ce sac ? Vous êtes incapable de le dire, c'est bien ça le problème. Vous dites : une veste pour votre femme. Dit aussi tardivement, avec aussi peu d'entrain, cela semble peu crédible. Et puis, hasard, la balle que l'on retrouve dans votre épaule est du même calibre que celles que vous utilisiez avec votre arme prétendument volée, ce CZ 527 Brno 222 Remington. »

« D'ailleurs, l'expert dit que le vol n'est pas crédible, que c'est un simulacre pour se blanchir. *Pas d'effraction*, *pas de vol* : c'est écrit. »

À la barre, l'expert en question réitère et c'est au tour de l'avocat de François Darcy d'interroger : « Savez-vous que la plupart des véhicules sont ouverts sans effraction mais par piratage du système électronique qui permet d'ouvrir la voiture sans clef ? La Renault Scénic de M. Darcy était doté d'un tel système. À aucun moment François Darcy n'a prétendu que l'enfoncement dans la carrosserie était la trace de l'effraction ayant permis le vol. Il a simplement constaté le vol d'une part, l'enfoncement d'autre part – le rapprochement entre les deux faits est une construction de l'esprit. »

Mais rien n'y fait. La présidente ne semble déjà plus y croire et observe attentivement le visage d'un François Darcy abattu qui, nervosité ou accablement, se prend parfois la tête dans les mains. Sa voix se lézarde, il lâche quelques mots troublés d'une voix plaintive. Mauvais effet, d'autant que la présidente balaie cette faille dans le scénario d'un cambriolage de voiture pour préparer à l'assassinat de Sylvie Darcy. Elle aborde à présent la question des munitions. « Vous ne faisiez pas des balles de .222, dit-elle à François Darcy. Mais pouvez-vous le prouver ? Non. Vous dites avoir acheté ces balles, dans tel magasin ? Non, ça n'a pas été vérifié mais, au fond, cela ne change rien : la similarité des balles, dans votre dos, dans le coffre et à votre domicile, démontre qu'elles étaient liées à la même arme, la vôtre. Qui n'a donc pas été volée comme l'expert vient de le prouver. Qu'importe si l'expertise est bancale : c'est possible. »

Justement, dit François Darcy : cette arme lui a été volée dans le but précis de voir le crime lui être imputé. Le scénario est machiavélique mais il ne permet pas de répondre à cette double interrogation : qui, comment ? Sur le parking de l'abbaye, on n'a retrouvé ni trace de pas ni empreinte de véhicule susceptible d'avoir transporté le mystérieux tireur au faisceau laser aperçu par l'accusé le soir du crime. Certes, les véhicules des gendarmes puis ceux des pompiers ont saccagé la scène. Mais le déroulement des faits selon François Darcy n'est pas crédible pour la cour : Sylvie Darcy, morte, et François Darcy laissé vivant ?

« Si on veut tuer quelqu'un, on vise la tête », explique doctement la présidente à l'accusé. Et, pourrait-elle ajouter, on ne sous-dose pas à dessein la poudre d'une munition pour en limiter les effets létaux. Tout était donc calculé, sauf la part de risque qu'il existe à se tirer dessus à bout portant. Les conclusions du médecin sont à cet égard définitives : la possibilité de se tuer était très importante : la scapula, l'os touché, a même dévié la balle qui a frôlé la plèvre et aurait pu, à quelques millimètres près, se loger en plein cœur.

François Darcy est-il un assassin si perfectionniste qu'il aurait pu finir par s'assassiner lui-même ?

La cour ne se perd pas en conjectures. Inutile de prendre le risque de dérouler un invraisemblable scénario. Elle ne flanche pas dans sa démonstration et appelle les experts, comme le balisticien qui admet cette fois qu'il est impossible de dater précisément l'heure du tir et que l'expert privé missionné par la défense de François Darcy a vu juste : son analyse initiale était erronée. La poudre retrouvée sur les mains de François Darcy peut tout aussi bien s'expliquer par son activité de tireur sportif.

Et puis il y a le tir qui a blessé François Darcy. Dans le dos. À bout portant. Avec une carabine trafiquée. Cette fois, la cour ne juge pas utile de faire répéter à un cobaye les poses grotesques que le juge d'instruction a exigées d'un malheureux gendarme lors de la reconstitution. On n'a pas non plus testé la laxité des articulations de François Darcy, pourtant corpulent, vite essoufflé, peu à même de se contorsionner.

Sobrement, les experts interrogés sur cette délicate question du tir auto-infligé se contentent de répéter qu'une telle hypothèse est possible en théorie, en tout cas compatible avec les constatations effectuées. Mais qu'en pense François Darcy ? « Je ne me suis pas tiré dessus », se borne-t-il à expliquer, avant de consentir à étayer un tant soit peu son propos. « Je suis hypocondriaque. Si j'avais voulu simuler un tir, je me serais tiré dans la main, dans un membre, mais jamais dans le dos. Quitte à simuler un tir raté, autant être certain de se rater. »

Soit.

Mais la crosse, le morceau de canon retrouvés à son domicile ? Il n'a sur ces sujets aucune explication à fournir, dit ignorer l'origine de ces pièces et s'étonne qu'on ait retrouvé ce fût de bois. Mais les faits sont là. Il fait peu de doutes, d'après les experts, que la crosse provienne précisément du modèle que possédait François Darcy, la carabine Brno dont le calibre est identique à celui de la munition retrouvée dans son corps. Sans compter un autre fait accablant : sur la meuleuse de l'informaticien, on a relevé une trace de bois qui correspond en tous points à la largeur de cette crosse.

Comment faire vivre un procès avec de tels éléments ? Le reste de l'audience qui voit François Darcy comparaître devant la cour d'assises des Yvelines s'écoule comme un fleuve tranquille.

La présidente Sudre déroule les charges que la défense tente d'ébranler ; l'accusé ne sait pas quoi dire et l'accusation a choisi de garder le silence. Aucune révélation, aucun « coup de théâtre » ne viendra perturber le procès. L'enquête a été bâtie sur l'espoir de voir Darcy avouer un beau jour l'assassinat de sa propre épouse. Mais il ne s'est pas mis à table au cours de l'interminable instruction, pourquoi le ferait-il devant cette cour d'assises où une présidente revêche se cantonne à égrener contre lui les éléments à charge déjà retenus par le juge d'instruction ?

À la fin du procès, l'avocate générale sortira de sa torpeur pour pousser une ire mollassonne et requérir une peine « d'au moins vingt-cinq ans ».

La défense aura beau marteler que des incertitudes demeurent, torpiller une partie des charges, rappeler que le principe du doute doit profiter à l'accusé, l'intime conviction du jury est emportée après deux heures et trente minutes de délibéré : le 24 septembre 2016, François Darcy est condamné à trente ans de réclusion criminelle.

Il fait appel le soir même.

L’énigme du fusil

En ce mois de juin 2018, les abords de l’abbaye de Port-Royal sont verdoyants, les touristes déambulent sur le chemin Jean-Racine qui, au loin, serpente entre des allées forestières larges et rectilignes. Les élèves d’une classe de primaire sautillent entre les ruines de l’abbaye. Un campeur chenu astique la carrosserie de sa caravane tandis que son épouse somnole sur le siège passager, à quelques mètres de l’endroit où Sylvie Darcy brûla vive à la fin du mois de février 2012.

La justice a fait de son mari l’assassin. François Darcy n’a pas été victime d’un énigmatique guet-apens, il a au contraire mis en scène sa propre blessure après avoir exécuté sa femme. Mais personne, à commencer par l’accusation, n’a cherché à savoir de quelle manière il s’y était pris. Car c’est un autre fait de cette affaire : aucune blessure n’a pu être retrouvée sur le corps calciné de Sylvie, pourtant décédée avant l’incendie de l’Audi A8. Plus étrange encore : six ans après les faits, l’arme du crime reste introuvable.

C’est pourtant un volumineux objet de métal et de bois, dont la longueur excède le mètre et le poids, les 2,5 kilos. Et ces bois sont faits pour s’y promener. Des panneaux touristiques dans tous les coins, des chemins bien entretenus accueillent toutes les balades. Ce fusil, un promeneur l’aurait trouvé par hasard, un chien un peu fouineur l’aurait déniché. Comment des dizaines d’enquêteurs avisés, entraînés, parcourant les bois à l’affût du moindre indice auraient-ils pu passer à côté ?

Ils ont pourtant ratissé large, les gendarmes, autour de la scène de crime. Dès le 28 février 2012 à 9 heures du matin, le lendemain des faits, les officiers de police judiciaire de la section de recherche de Versailles, chargés des investigations sur l’assassinat de Sylvie Darcy et la tentative commise sur son mari François, ont demandé l’appui d’une trentaine de militaires de la base de Satory. La zone de recherche s’étend de la départementale 91 aux ruines de l’abbaye de Port-Royal des Champs, une étendue de plusieurs hectares couverte d’arbres et de taillis touffus. Mais les gendarmes disposent du matériel nécessaire au débroussaillage de ces buissons. Une équipe fluviale drague le lugubre étang voisin, pièce d’eau anonyme abandonnée aux herbes folles, et le ruisseau qui coule en contrebas. Mais la vase de l’étang ne recèle aucun fusil. Et le cours du ruisseau est limpide.

Qu’à cela ne tienne : à l’aide d’engins élévateurs, les militaires vont même tailler les arbres. On détecte un éclat dans l’écorce de l’un d’eux, à 10 mètres de hauteur, on sort une grande échelle pour l’examiner. Rien à signaler. On emploie de puissants détecteurs de métaux, efficaces jusqu’à 80 centimètres de profondeur. Rien. Aucun élément métallique autour du parking mais une exploration qui permet de mettre au jour d’insignifiants vestiges de promenade ou de furtives étreintes : une canette de soda, des emballages de préservatifs, quelques détritus en plastique difficilement identifiables. Ce n’est pas étonnant, estiment les gendarmes : un tueur qui prend soin de brûler le corps de sa victime ne laisse pas l’arme du crime en pâture aux enquêteurs.

Mais après que François Darcy est devenu le suspect numéro un de l’assassinat de Sylvie et alors qu’a été élaboré, dans le cabinet du juge d’instruction, le scénario inouï d’un tir auto-infligé, cette absence d’arme s’est transformée en accroc béant dans la procédure judiciaire. Faire disparaître une telle arme après s’être tiré dans le dos et grièvement blessé, qui peut y croire ?

Alors, on y est retourné. Cette arme, la justice en a besoin pour étayer le dossier. Un ratissage en règle a donc suivi le premier. L’enjeu est considérable : François Darcy a été incarcéré, si le fusil qu’il a déclaré volé est retrouvé, l’enquête est pour ainsi dire bouclée, car l’accusation disposera d’un scénario certes rocambolesque mais infaillible. Le juge d’instruction ordonne donc à quatre officiers de police judiciaire de la section de recherche de Versailles de mener la grande exploration. Chacun des enquêteurs commande un peloton de quinze militaires qui se répartissent le secteur. Pour l’occasion, un militaire du GIGN spécialisé dans la recherche d’armes et de munitions, équipé d’un matériel sophistiqué, complète le dispositif aux quatre points cardinaux encadrant le parking.

La zone de couverture des recherches est étendue au sud-ouest, sur les dépendances de l’abbaye et au-delà, sur les chemins forestiers et les bois adjacents. Au sud-est, elle se prolonge sur toute la rive gauche du ruisseau qui prend sa source en amont de l’abbaye. Au nord, les parcelles bordant la route départementale 91 sont investies des deux côtés de l’axe routier. Même les zones déjà explorées sont passées une nouvelle fois au peigne fin, avec fouille systématique de tous les éléments du relief, depuis les excroissances des racines aux murets, des zones marécageuses et des deux ruisseaux situés sur la zone de fouille. Chaque objet découvert est soigneusement examiné par les enquêteurs. Pour ne laisser aucune part au hasard, les ratissages sont effectués dans les deux sens, par les mêmes équipes. Après sept heures de recherches, les soixante-six gendarmes mobilisés pour l’occasion ont retourné la moindre feuille de châtaigner, sondé la moindre racine, passé deux ruisseaux au tamis.

D’une arme, ils ne trouvent aucune trace.

Cela n’a pas désarmé le juge d’instruction, qui finira par se désintéresser purement et simplement de la question. Absence ne signifie pas inexistence : on ignore où mais on considère qu’une arme existe quelque part, que seule la malchance l’a dissimulée aux recherches des enquêteurs.

Et quand bien même l’auraient-ils trouvée, cette carabine, faut-il pour autant accréditer le scénario retenu par la justice : François Darcy tuant son épouse on ne sait toujours comment, puis se logeant une balle dans l’omoplate par une froide nuit de février, dans un lieu inconnu de lui, laissant sur place son téléphone portable pour « borner » sur le parking, parcourant ensuite à travers de profonds bois une si longue distance pour trouver une cachette et y dissimuler l’arme du crime d’une manière si parfaite qu’elle mettra en déroute des douzaines d’enquêteurs chevronnés, des hommes-grenouilles, un puissant appareillage électronique, un spécialiste du GIGN et même des chiens spécialisés à l’odorat infaillible ?

Pour l’accusation, ces questions pèsent peu face au scénario qu’elle a déduit des circonstances. Le soir du 26 février, François Darcy *aurait* tué sa femme et, tireur sportif passionné mais encore novice, *aurait* osé sur sa propre personne un tir à ce point dangereux qu’il aurait rebuté le plus doué des snipers. Grièvement blessé, il *aurait* ensuite pris soin de laisser sur place son téléphone portable pour induire les enquêteurs en erreur, se *serait* débarrassé de l’arme après avoir sillonné sentiers et forêts et, une fois revenu sur les lieux, *peut-être* habillé de la combinaison ignifugée commandée peu avant les faits, ganté jusqu’au coude, *aurait* arrosé sa voiture et le corps de sa femme avant, *qui sait*, d’attendre patiemment que les flammes aient suffisamment consumé cadavre et indices pour appeler les secours et servir ses cyniques salades.

L’invraisemblance d’une telle fable est si patente que l’accusation ne peut se risquer à détailler le scénario des faits, c’est-à-dire à sortir de l’ambiguïté. Puisque l’arme n’a pas été retrouvée, la théorie du tir auto-infligé implique que François Darcy a *dû* agir ainsi. En se contentant de cette hypothèse, sans apporter de précision, l’accusation s’est tout simplement livrée à un calcul : les éléments de preuve font certes défaut mais, devant des jurés, la personnalité de François Darcy, homme renfermé et colérique mais génie du crime capable de prouesses autant que de grossières erreurs, comblera ce vide.

L’intime conviction exigée des jurés d’une cour d’assises peut s’affranchir des faits, surpasser le doute. Mais ce doute n’aurait pas dû faire défaut aux enquêteurs, au juge d’instruction. Or, ils n’ont jamais sérieusement envisagé d’autre hypothèse que la culpabilité de François Darcy.

Les lacunes de l’enquête

Sur le chemin communal n °6 de la commune de La-Celle-les-Bordes, le 27 février 2012 au petit matin, les gendarmes découvrent une BMW 325i de vingt ans d’âge, totalement calcinée. C’est un tout petit chemin carrossable en bordure de champ, éloigné des habitations, une route étroite essentiellement empruntée par les agriculteurs du coin pour se déplacer. Prévenus par une famille de vacanciers, les pompiers ont relevé sur place que le coffre de la voiture était ouvert. Pour créer un appel d’air, attiser les flammes et accélérer la combustion, ont-ils aussitôt pensé.

Ce véhicule a été volé dans la nuit du 18 au 19 février dans le village d’Aincourt, dans le département voisin du Val-d’Oise, et le vol déclaré immédiatement à la gendarmerie de Magny-en-Vexin. Aucune investigation particulière n’a été réalisée sur le véhicule au moment du vol, aucun relevé de traces qui aurait pu conduire aux voleurs de cette voiture.

Entre blés et forêts, le lieu est pourtant inhabituel : c’est en général dans les zones urbaines que les véhicules volés sont retrouvés incendiés après avoir servi à des rodéos, des vols, des braquages. Dans la vallée de Chevreuse, qui compte plus de châteaux bucoliques que de barres d’immeubles décrépits, aucun véhicule n’avait brûlé depuis des mois. Cette nuit-là, de part et d’autre du parc naturel, à une distance de 15 kilomètres par la route, deux voitures ont brûlé et un homicide volontaire a été commis. Cela n’a pas incité les gendarmes à rechercher avec une plus grande ténacité l’identité du conducteur de la BMW, ni la raison pour laquelle elle a été incendiée ce soir-là, à quelques kilomètres seulement du parking de l’abbaye de Port-Royal des Champs.

Les enquêteurs disposaient pourtant d’éléments de téléphonie qui interpellent. Comme c’est souvent le cas dans les enquêtes criminelles, des réquisitions ont été adressées aux opérateurs téléphoniques afin qu’ils dressent la liste de tous les clients ayant déclenché des relais – des « bornes » – à proximité des lieux jugés intéressants par les enquêteurs. C’est ainsi que le soir du 26 février 2012, d’après les relevés des opérateurs de téléphonie, François Darcy a « borné » sur le parking de l’abbaye ou, tout du moins, sur la zone couverte par l’antenne-relais qui couvre le parking, de 21h59 à son appel aux secours, à 23h06.

Mais d’autres téléphones que le sien ont accroché des bornes dans des conditions qui ont attiré l’attention des enquêteurs. Quatre numéros, précisément, ont déclenché à la fois une borne couvrant les lieux de l’homicide de Sylvie Darcy à l’heure où les faits ont été commis, puis la borne couvrant le lieu de découverte du véhicule BMW incendié, peu avant son signalement aux pompiers, c’est-à-dire au moment où ce véhicule brûlait.

La pure coïncidence n’étant pas exclue – les relais couvrent des zones importantes et les titulaires des lignes peuvent résider sur la zone couverte par l’antenne –, les gendarmes ont demandé aux opérateurs la cartographie précise des relais téléphoniques. Celle fournie par l’opérateur Orange montre que la borne du parking ne couvrait pas le domicile du titulaire de la ligne qui l’a déclenché. Le titulaire d’une deuxième ligne, chez SFR, habite beaucoup trop loin pour que son domicile soit couvert par la borne du parking. Bouygues Telecom est l’opérateur des deux derniers numéros. Mais cette dernière société refuse de transmettre les données demandées, qui ne peuvent être fournies que sur une antériorité d’un an. Or, la demande des enquêteurs est datée du 20 mars 2013.

S’ils en ignorent la cartographie exacte, les gendarmes n’en savent pas moins que les deux lignes ont déclenché les relais concernés par leur enquête. Ils savent également que les deux autres lignes n’habitent pas dans la zone couverte par les relais « suspects ». Les quatre usagers sont finalement entendus par les gendarmes et mis hors de cause – leurs alibis ne seront jamais sérieusement vérifiés mais ils paraissent crédibles. Les enquêteurs n’iront pas au-delà de la téléphonie : hors des relais déclenchés, point d’enquête. À supposer que les Darcy aient été attaqués de nuit par des malfrats qui ont pris soin d’éteindre leur téléphone ou de le placer en mode « avion », ou qui en étaient simplement dépourvus, aucune enquête n’a été menée pour les retrouver.

Il y a, pourtant, le témoignage du gardien du musée de l’abbaye. Le soir des faits, il a entendu, à la fin du film qu’il regardait à télévision – *Soleil rouge*, avec Charles Bronson, quatre détonations dans l’intervalle d’une douzaine de secondes. Le gardien a pensé à des pétards mais il pouvait aussi bien s’agir de coups de feu – ou de pneus éclatant dans une fournaise. Il y a aussi le témoignage de la gardienne d’une propriété voisine, dont une grille donne accès au parking de l’abbaye. Chaque matin, elle accompagne son fils prendre le bus scolaire de 8h52. Depuis environ deux mois, a-t-elle dit aux gendarmes, elle aperçoit en contrebas, depuis l’arrêt de bus situé à cent mètres, une voiture sortir du chemin de l’abbaye et s’engager sur celui qui relie le parking à la route départementale. C’est un véhicule long, une Ford, pense-t-elle, de couleur gris clair métallisé. Elle a vu ce véhicule pour la dernière fois le 16 février 2012.

Les enquêteurs n’ont effectué aucune recherche sur la base de ces témoignages.

La théorie du complot

Terré dans l'ombre, à l'abri dans les taillis, il attend. Tout a été convenu à l'avance. Il lui faut simplement patienter dans le froid et l'obscurité de cet endroit désert. Enfin, un bruit de moteur sur le chemin et un rai de lumière. Ils arrivent. L'homme observe François extirper sa carcasse de l'habitacle de l'Audi. L'informaticien ouvre un gros sac noir, en sort une arme, s'avance et abat Sylvie, qui s'était assoupie, à bout portant. Puis il embrase la voiture dans laquelle le couple est arrivé. C'est le moment. L'homme émerge du taillis, François lui donne l'arme, une CZ 527 Brno équipée d'un silencieux, dont les balles, volontairement peu chargées en poudre, n'occasionneront qu'une blessure superficielle. L'inconnu se positionne à un mètre, dans le dos de François, vise l'omoplate et tire. François Darcy s'effondre mais il va bien. L'homme quitte les lieux avec l'arme et la douille percutée. Blessé, François Darcy n'a plus qu'à attendre que le feu consume sa voiture. Puis il appelle les secours.

La théorie du complice est séduisante car, comme n'importe quelle théorie du complot, elle expliquerait tout. Elle est même bien plus plausible que celle du tir auto-infligé. Les traces du complice ? Effacées par les passages des véhicules de secours. Il a, du reste, aussi bien pu garer son véhicule sur le chemin Jean-Racine, à quelques centaines de mètres, et venir à pied par un chemin qui sert de voie d'accès aux pompiers et n'a pas été examiné par les enquêteurs.

Problème : cette version des faits, rien ne l'étaye. Aucun acte préparatoire n'a été mis au jour : pas d'appel, pas de messages ni de rencontres entre François Darcy et un potentiel complice avant les faits. En d'autres termes, retenir ce scénario aurait fragilisé l'accusation : il signifierait que le complice de l'assassin est, lui, en liberté. Coupable, Darcy doit l'être totalement.

Reste alors la version de François Darcy. De toute évidence, l'histoire qu'il sert depuis les premières minutes de l'enquête est imparfaite. Le tireur embusqué qui ne laisse aucune trace, dont on n'entend pas l'approche, et qui le blesse sans l'achever mais prend la peine de brûler le corps de Sylvie après l'avoir assassinée ? Il aurait fallu, pour commencer, que le tueur sache que François allait s'arrêter sur ce parking pour y satisfaire un besoin pressant et, même dans ce dernier cas, il aurait encore fallu éliminer Sylvie Darcy, prendre la peine de brûler la voiture mais blesser seulement François Darcy avec une carabine qui lui aurait été volée trois jours plus tôt, dans le but exclusif de le faire accuser du meurtre de sa femme.

C'est très tordu.

Et ce n'est pas pris au sérieux.

Mais, avant d'en venir à imaginer de tels faits, il existait des éléments factuels.

Des éléments focalisés sur François Darcy.

Des éléments que les enquêteurs ont négligés.

Apagor

Tout a débuté par une rencontre, en 1994. François Darcy est employé par le magasin Vobis, à Vélizy. Un certain Jacques Aparisi, associé-gérant de la société Apagor, est le client régulier de cette succursale de matériel électronique, et s'entend bien avec François, qui s'intéresse à l'informatique et aux perspectives économiques offertes par cette technologie désormais bien installée. François Darcy, en intarissable adorateur des ordinateurs, lui parle de ses projets, des programmes qu'il crée et de leur potentielle utilisation commerciale. Jacques Aparisi l'incite à quitter son emploi, où ses idées ne peuvent s'exprimer, pour s'installer à son compte. Darcy suit le conseil de ce mentor inattendu et crée sa boîte en 1995, associé au fameux Thierry B., rencontré deux ans auparavant dans un magasin spécialisé en informatique, dans le but de développer un logiciel de comptabilité adapté aux besoins de la société Apagor, qui détient les enseignes de restauration Class'croute. François Darcy parvient à ses fins, met au point le programme et en équipe les enseignes. Les affaires marchent, l'argent rentre et l'informaticien ne ménage ni sa peine ni ses heures pour satisfaire cet important client, peut-être le premier d'une longue liste. Mais Jacques Aparisi vend ses actions en 1997 à son associé, Jean-Claude Goron. Lequel, privé d'affinités avec François Darcy, rompt leurs relations commerciales.

Dès lors, l'activité de François et Thierry, qui n'ont pas su diversifier leur clientèle, périclite peu à peu. Mais Jacques Aparisi, qui a pris le large, invite François à le rejoindre en Nouvelle-Calédonie en 2000. Toujours associé à Thierry B., François s'occupera à distance des opérations de maintenance informatique tandis que son associé, demeuré en métropole, représente leur société. Après environ un an d'exil au cours duquel il tentera sans succès de se lancer dans les affaires, François Darcy revient à Paris pour se faire opérer du genou. Et y rencontrer l'amour grâce à un site de rencontres.

À la tête d'une nouvelle société, Syfu, créée en 2002 et qui deviendra Logi'class en 2005 – le nom du logiciel de comptabilité développé pour Apagor –, François en partage 49 % des parts avec sa mère tandis que Thierry B., associé majoritaire, en détient 51 %.

La vie de l'entreprise suit son cours lorsque, à l'automne 2005, une nouvelle avanie survient : un incendie criminel ravage les locaux de Logi'class. La société est indemnisée à hauteur de 32 000 euros. En dépit de cela et pour ternir davantage son ancien ami, Thierry B. prétendra plus tard, alors qu'il était interrogé par les gendarmes au sujet de l'assassinat de Sylvie, qu'il soupçonne François d'avoir mis le feu pour toucher la prime d'assurance.

Désormais sans locaux, l'activité et les finances de la société sont en grande difficulté et, moins d'un an et demi plus tard, François et Eileen proposent une augmentation de capital. Initialement favorable à la proposition, Thierry B. expliquera plus tard dans un courrier aux Darcy mère et fils qu'ils n'ont qu'à apporter eux-mêmes l'argent qui fait défaut à la poursuite de l'exploitation et se retire de l'affaire.

Qu'à cela ne tienne, Eileen crée une nouvelle structure, VIP informatique, dont elle devient la gérante, car Eileen, comptable de métier, est meilleure gestionnaire que François.

C'est la même année que le nouveau dirigeant d'Apagor, Jean-Marc Sonolet, convie François et Eileen Darcy pour une discussion d'affaires dans un restaurant parisien. L'homme souhaite acquérir les droits du logiciel que François a programmé sur mesure pour Apagor et ses restaurants. L'informaticien en veut 250 000 euros, le patron d'Apagor propose 50 000. Au terme des négociations, un accord de cession partielle des droits de Logi'class, associé de promesses de prestations sur trois ans, est signé le 13 novembre 2007 entre Apagor et VIP Informatique. Cet accord prévoit une collaboration entre les deux sociétés, qui devrait rapporter 300 000 euros par an. De l'avis d'Eileen, Apagor a mis beaucoup de mauvaise volonté à honorer cet accord. Ce n'est qu'à l'automne 2008 qu'un calendrier d'installation dans les succursales détenues en propre par Apagor a été établi. Reste qu'après les jours sombres, l'instauration d'un tel calendrier implique un net regain d'activité pour VIP informatique, qui embauche deux personnes, loue des locaux plus spacieux et achète du matériel. VIP informatique achève donc le processus de migration de son logiciel vers Apagor le 8 janvier 2009. Le lendemain, le dirigeant d'Apagor prévient François de son intention de rompre l'accord qui les lie ! Il expliquera son revirement par un problème lié aux conditions de facturation des déplacements de François Darcy, des formations effectuées, des broutilles qui sonnent comme des prétextes fallacieux. François assurera cependant la formation d'un technicien à la demande d'Apagor puis les relations entre les deux structures sont définitivement rompues lorsque les Darcy apprennent que leur partenaire commercial a décidé de confier la maintenance du logiciel Logi'class à une autre société que la leur.

Ils assignent donc Apagor en justice, le 15 octobre 2009, pour violation de la propriété intellectuelle. Le 14 novembre suivant, les locaux de VIP informatique sont détruits par un nouvel incendie. L'enquête permet de déterminer qu'il s'agit d'un acte criminel, d'autant que des disques durs sans valeur marchande mais contenant des données importantes pour la société, notamment les codes sources du logiciel Logi'class, ont été dérobés alors que du coûteux matériel a brûlé avec le mobilier.

Mais l’affaire a été classée sans suite.

La procédure judiciaire se déroule devant le tribunal de grande instance d’Évry, dans l’Essonne. D’après Eileen Darcy, Apagor tente de nuire à l’activité de VIP Informatique. La société va jusqu’à dissuader ses franchisés de travailler avec celle des Darcy en leur consentant des remises de dette et des rabais sur les redevances de franchise. VIP Informatique réclame au tribunal une indemnisation à hauteur de 500 000 euros pour l’ensemble des préjudices qu’elle assure avoir subis, en attendant que soit évaluée la perte qu’a représentée l’opération pour VIP : le logiciel désormais utilisé par Apagor est la copie conforme du logiciel créé par François Darcy. C’est la raison pour laquelle ce dernier, ainsi que sa mère, sont persuadés que leur adversaire est à l’origine du vol des disques durs et de l’incendie destiné à maquiller le délit. Leurs prétentions financières, dans ce litige, s’élèvent à 1,7 million d’euros.

L’audience qui aurait dû trancher le litige était prévue le 12 avril 2012, alors que François Darcy, de chef d’entreprise, se retrouve suspect numéro un de l’assassinat de sa femme. Quelle indemnité lui aurait alloué la justice ? Impossible de le savoir mais sa société avait davantage que de bonnes chances de l’emporter. Du reste, dans les mois qui ont suivi, Eileen Darcy a finalement accepté une transaction : acculée financièrement et nerveusement par les déboires de son fils, démoralisée, elle ne peut continuer la bataille judiciaire contre la puissante Apagor. Elle acceptera 70 000 euros.

Ce qu’elle n’acceptera pas, en revanche, c’est que son rejeton croupisse en prison alors que les véritables auteurs du crime, elle en est convaincue, sont libres. Dans son esprit, tout cela n’est qu’une odieuse mise en scène : décidée à ne pas verser le moindre centime à VIP informatique, les dirigeants d’Apagor ont cherché à éliminer leur adversaire à quelques semaines d’un procès qu’ils savaient mal engagé. Pas question pour autant d’assassiner purement et simplement François Darcy. Le stratagème envisagé est aussi génial que tordu : tuer la femme pour faire accuser le mari et échapper à l’enquête.

À écouter Eileen, le plan a parfaitement fonctionné. Le vol des armes dans la voiture ? Rien de plus simple, il suffisait ensuite de suivre le couple à la trace et de saisir l’occasion. Évidemment, personne ne pouvait prévoir l’envie pressante ni la bifurcation sur ce parking isolé à cette heure tardive. Ils se sont contentés de suivre l’Audi des Darcy. L’occasion était parfaite : tuer Sylvie, faire disparaître les traces, blesser François avec son arme et vider les lieux. Après cela, il suffisait de dissimuler dans un tiroir de son établi un canon et un morceau de fût découpés de la carabine CZ.

Cette piste, jugée invraisemblable, n’a pas été prise au sérieux. Les enquêteurs se sont contentés d’auditionner le directeur général d’Apagor, qui a expliqué avoir provisionné 80 000 euros en prévision d’une condamnation. Le soir des faits, il se trouvait en Bretagne. Cela a suffi aux gendarmes, qui ne l’ont entendu que par acquit de conscience.

Eileen est en colère comme seule une mère convaincue de l’innocence de son fils peut l’être. Eileen est en colère parce qu’elle croit fermement à cette piste. Mais qui d’autre qu’une mère pourrait trouver vraisemblable ce scénario ?

Le deuxième procès : dans l’intimité des consorts Darcy

Le tribunal de Nanterre est un gros cube de béton, dans l’ombre d’une tour : la préfecture des Hauts-de-Seine. Au deuxième étage, une vaste baie vitrée ouvre sur un décor de ville moderne et fonctionnelle, parsemée d’espaces verts. À cette époque de l’année, la justice se prépare à prendre congé ; elle a réduit le rythme des audiences. La salle des pas perdus ne grouille pas, comme à son habitude, des heurts et des cris, des avocats tourbillonnants et des greffières pressées. La cour d’assises est la plus grande des salles : large box en verre à droite, à gauche : banc rafistolé des journalistes qui s’écroula un jour en plein réquisitoire, moquette grise et bancs de bois clairs. Morne salle fonctionnelle, sans faste ni fantaisie, dans laquelle, parfois, des hurlements viennent rompre le calme des débats. Ce sont les prévenus, qui montent des geôles du dépôt vers les comparutions immédiates où ils sont jugés.

Autour de quelques bancs, ceux qui assistent au procès de François Darcy. Des proches de Sylvie, surtout. Sa mère, Marie, grave et silencieuse, est solidement escortée par des cousines.

Ce mardi 26 juin 2018, Eileen est fébrile. C’est avec une mine ombrageuse qu’elle affronte la présidente de la cour, Magali Tabareau, qui ne le cédera en rien à la pugnacité cassante de la magistrate qui l’a précédée dans cette tâche.

« Bonjour madame, lance la présidente. Vous nous confirmez que votre mari ne viendra pas ? »

Eileen Darcy opine gravement.

« Il est dans un Ephad. Dans un Ephad spécialisé pour les personnes qui sont dans son état. C’est fini, il n’y a plus rien. Il n’a pas le droit de sortir, il ne sortira jamais. »

Puis Eileen prend une longue respiration. Comme le commande la procédure, elle doit effectuer une déposition spontanée. Les questions de la cour, éventuellement des jurés et des parties, viendront ensuite.

« J’aimais beaucoup Sylvie. C’est une fille très agréable, très gaie. Ils se sont mariés tard. Toute leur vie, ils avaient vécu comme des célibataires. Ils se disputaient mais c’est humain.

— Des problèmes financiers ? interroge la présidente.

— Je les suivais beaucoup sur ce plan. Ils avaient des problèmes d’argent mais rien d’insurmontable : des crédits revolving, ils vivaient un peu au-dessus de leurs moyens. Pas au point de ne pas être capables de rembourser.

— Qui gérait la vie du couple ?

— Personne, à ce que je sache. Moi, je n’ai pas à m’immiscer dans un couple.

— Dans un couple, certains sont plus directifs que d’autres, non ?

— Je ne sais pas. Sylvie avait beaucoup de caractère. Et puis, il y avait tous ces crédits revolving qu’elle avait contractés. Quand je venais chez eux, il y avait beaucoup de courrier qui n’était pas ouvert et je découvrais l’existence de ces crédits. Pour moi, ça, c’est de l’antigestion. Et ça mène au surendettement.

— Vous pensez qu’ils étaient surendettés ?

— Je pensais qu’ils pouvaient le devenir. »

Eileen ne se contente pas de parler argent. À la barre, elle fustige aussi, d’un ton plein de reproches, l’attitude des gendarmes qui l’ont, dit-elle, malmenée.

« Je voulais dire que le 27 février, à 10 heures du matin, deux gendarmes sont venus à mon bureau. Ils m’ont dit : “Votre fils et votre belle-fille ont eu un accident, votre fils est blessé et votre belle-fille est décédée.” Puis, ils m’ont interrogée durant quatre heures, sans arrêt. À la fin de l’audition, l’un d’eux m’a dit : “C’est ce que je voulais vous entendre dire !” Je ne me rappelais plus ce que j’avais dit. Et encore moins sa question. »

La présidente, sans aucun scrupule, la reprend : « Madame, je pense que vous n’êtes pas aujourd’hui en état de me parler sur ce ton. »

Voir la magistrate disputer ainsi la vieille dame est pour le moins surprenant. Eileen se reprend immédiatement :

« Veuillez m’excuser. Je suis fatiguée.

— Je m’en doute, madame. »

Le ton s’adoucit. Les deux femmes reparlent de l’accusé.

Sur le ton de la confidence, la présidente :

« Il n’a pas un problème avec l’autorité, votre fils ? »

Silence de la mère. Puis :

« Ça… Mon mari a des problèmes avec l’autorité.

— Et comme vous dites qu’ils se ressemblent…

— Eh oui, répond Eileen en jetant un œil sur sa droite, vers le box. François, il est comme les cloportes. Il se roule sur lui-même. »

Son fils la regarde d'un œil triste.

Lorsqu'il s'est levé, à la demande de la présidente qui, d'un ton sec, a entrepris de l'interroger, François Darcy s'est trouvé à la peine. Perché sur deux grandes guiboles flageolantes, amaigri, le teint plus gris encore qu'au cours de son premier procès, le visage plus émacié, et cette voix fluette qui vient s'échouer contre les vitres blindées du box de la cour d'assises, il n'a pas décliné son identité que, déjà, la présidente lui demande de répéter.

Bien sûr, le micro est placé trop bas. Lui, sa tête touche presque le plafond grillagé du box. Il se courbe, plié sur le minuscule micro. On n'entend rien. La présidente lui ordonne de s'asseoir : on fera sans la solennité de l'accusé qui doit se tenir debout pour s'adresser à la cour.

François Darcy raconte son enfance : il se montre sous un jour nouveau, métamorphosé : il semble enfin prendre la mesure de l'enjeu. Prêt à répondre, à se dévoiler. Prêt à se défendre des accusations portées contre lui. Sa voix a beau être étouffée, il est évident que, cette fois, il fait un effort pour paraître plein d'allant.

« Vous étiez jaloux de votre petite sœur ? demande la présidente.

— Oui, car elle captait l'attention des parents. Bien sûr, avec le recul, je constate que ce sont des gamineries.

— Vous n'étiez pas un élève studieux ?

— Non, je ne voyais pas à l'époque l'intérêt de ce que l'on m'enseignait. »

Il met les formes, François Darcy, en délivrant des phrases construites, en teintant ses explications de nuances, en cherchant ses mots plutôt qu'en répondant par des monosyllabes ou des phrases toutes faites pleines de morgue. Il semble concerné par l'affaire et soucieux d'incarner enfin un autre personnage que celui décrit par les connaissances de Sylvie en première instance. Sa biographie sera brossée en à peine trois heures.

C'est bref, pour quarante-cinq ans de vie.

Si la prime enfance revêt une importance capitale pour comprendre le tréfonds d'une âme, la cour s'intéresse davantage, et de manière plus pragmatique, à sa vie d'adulte. Et, plus précisément, à la période qui a suivi sa rencontre avec Sylvie.

« Honnêtement, je ne pensais pas qu'elle donnerait suite, je n'ai vu que son dos » : ainsi François Darcy décrit-il leur premier rendez-vous. Une Sylvie timorée qui se dérobe au regard, pas particulièrement intéressée par l'homme qu'elle vient de rencontrer.

« Mais elle m'a recontacté, poursuit-il, est venue me voir à la clinique pendant ma rééducation. »

L'amour naît, suivi par deux enfants.

La routine s'installe.

François révèle ses tares.

Sylvie a le cafard.

« Votre fils Nicolas s'est plaint au psychologue que vous ayez eu la main leste. Il fait état de nombreuses gifles, de coups de manches de tournevis. Il dit de vous : "Il frappe tout ce qui bouge, il s'énerve, il crie, il me traite de fils de pute, de connard, de sale con." »

François reste interdit.

« Je n'ai jamais eu ces propos, finit-il par répondre. J'ai moi-même souffert dans mon enfance de ce type de comportement de la part de mon père. Quand on m'a rapporté les propos de Nicolas, je suis tombé des nues. » Il concède volontiers des « claques derrière la tête », pas de violences comme celles que prétend avoir subi Nicolas, et qui suffisent à jeter une première ombre sur l'accusé.

Par petites touches, d'autres viennent encore obscurcir le portrait, comme deux conflits que l'accusé qualifie lui-même de puérils : une guéguerre avec un internaute autour d'une vente aux enchères et la consternante escalade d'insultes entre voisins pour une histoire de voiture rayée.

Et puis il y a, encore et toujours, cette subite passion pour les armes qui effraie et inquiète son entourage. La présidente, cependant, va surtout s'intéresser à l'aspect pécuniaire de cet engouement :

« Cela vous coûtait 4 000 à 5 000 euros, dites-vous, pour la première carabine. Plusieurs centaines d'euros pour la seconde, la .222 Remington, que vous vous faites livrer sur votre lieu de vacances, sans compter les trois cents à quatre cents cartouches par mois et les divers accessoires. Monsieur Darcy, qui payait tout ça ?

— Moi-même.

— Comment faisiez-vous, avec un salaire de 1500 euros par mois ?

— Parfois, ma femme m'aidait. Parfois, j'utilisais la carte de la société mais ça ne plaisait pas à ma mère. »

Les investigations ont démontré que Sylvie Darcy assurait toutes les dépenses de la vie courante, ainsi que le loyer et le remboursement des crédits.

Six ans de procédure, des centaines de cotes dans le dossier et, au cœur d'un deuxième procès, cette impression tenace : François profitait de la situation. Pour contrer cet effet désastreux sur les jurés, son avocat Pierre Girard va s'évertuer à proposer une autre vision des choses. Il n'y a rien d'infamant à ce qu'un homme vive sur le salaire de sa femme et la situation inverse n'aurait pas été discutée par la cour.

« Votre épouse, demande-t-il à son client, acceptait-elle ce mode de fonctionnement ?

— Globalement, oui. Mais parfois, elle me faisait des reproches. Je lui proposais alors de faire un budget mais elle esquivait. »

Le second avocat de François Darcy est maître Léon Lef Forster, qui a remplacé Yves Beddouk. C'est un septuagénaire rond et envoûtant, comme le Chafouin d'*Alice au pays des merveilles*, qui a défendu

Charles Pasqua, Dominique Strauss-Kahn et Julien Dray. Mais c'est avant tout un fameux baroudeur des cours d'assises, un roublard fait pour séduire la cour, qui manie le bon mot et la dérision. À son tour, il s'approche de François Darcy.

« Si on tourne autant autour du pot, c'est qu'on y cherche un motif au fait reproché. Est-ce que votre épouse vous reprochait votre plus bas salaire ?

— Non.

— La situation financière pouvait-elle évoluer ?

— Oui.

— Vous étiez en effet dans l'attente d'une importante somme d'argent, suite à un litige qui vous opposait à une société… »

Et si l'humeur sombre et lunatique de François Darcy devait tout à cette affaire qui le taraudait ? C'est ce que laissera entendre la fille de Jacques Aparisi, le premier directeur d'Apagor.

« Je l'ai trouvé soucieux vis-à-vis des problèmes qu'il avait avec sa société. Je pense, va-t-elle jusqu'à avancer, que s'il s'est mis au tir, c'était peut-être pour se protéger.

— Je pense que cette affaire avec Apagor était quelque chose de très grave. Je suis étonné qu'il n'y ait pas eu d'enquête. Pourtant, ce sont des affaires de gros sous, insiste Olivier M., un franchisé de Class'croute et ami de François Darcy.

— Il y a eu une enquête qui n'a rien donné, le coupe la présidente d'un ton cassant.

— Ah bon ? Il y a eu une audition du directeur général. C'est un peu maigre. »

Sans se démonter, le témoin s'étonne qu'on n'ait pas creusé davantage, mais une fois de plus, la présidente essaie de le stopper dans son élan. Le nécessaire, assure-t-elle, a été fait : « Pour la société Apagor, qui fait des millions de chiffre d'affaires, [la somme octroyée après arbitrage, soit 70 000 euros] est une somme modeste. » Mais elle se garde bien d'évoquer le jugement qui aurait dû être prononcé en avril 2012, avec un dédommagement final potentiellement bien plus considérable : François et Eileen Darcy réclamaient 1,7 million d'euros.

La présidente est toute-puissante en son audience. Et Magali Tabareau n'entend pas se laisser emporter par d'interminables considérations sur la situation financière des Darcy, surtout lorsque des éléments pourraient venir fragiliser la thèse de l'accusation, qu'elle paraît prendre à son compte : un François Darcy aux abois financièrement, qui aurait pu bénéficier de l'assurance-vie de sa défunte épouse. Aussi la magistrate recentre-t-elle les échanges sur la personnalité de l'accusé.

« Beaucoup de gens le trouvaient un peu rustre, répond Olivier M., ami sincère de l'accusé. Moi, j'avais eu la chance de passer cette barrière. Il est impressionnant, extrêmement grand, et il faut reconnaître que la communication n'est pas sa qualité première.

— Lui avez-vous conseillé d'aller voir un psychiatre ?

— Oui. Il n'était pas très bien, il avait l'air de faire un peu la tête, d'être triste.

— Et que pensez-vous de sa passion pour les armes ?

— Je ne suis pas étonné par cela. C'est dans la continuité de l'informatique : il aime la précision, les trucs bien faits. Quand il parlait des armes, il en parlait en technicien. François, soit il adore, soit il déteste. Quand il fait un truc, il le fait à fond.

— Et son caractère ? Était-il en proie à des accès de violences verbales ?

— Oui, il était souvent de mauvaise humeur et pouvait vous envoyer chier pour un oui ou pour un non. »

Cette éclaircie dans les sentiments que peut inspirer la personnalité complexe de François Darcy ne durera pas car revoilà l'intarissable Thierry B. Bonhomme, il s'avance à la barre et, d'un ton docte, distille son fiel.

La vie privée : « Sa mère venait faire le ménage à la maison. À son âge, franchement… Déjà qu'elle faisait les comptes. Chez lui, on trouvait des cadavres de bouteilles partout. Quand il a rencontré Sylvie, c'est allé vite, un peu trop vite à mon goût. Il me semblait qu'elle était amoureuse de François. Lui, pas forcément. »

Le travail : « François, lorsque nous étions associés, s'était acheté un 4 × 4 avec l'argent de la société. Inutile et dispendieux. L'escroquerie à l'assurance – un incendie volontaire ayant détruit les locaux, d'après lui, mais c'est invérifiable –, ça ne m'avait pas plu. »

L'argent : « L'argent lui brûlait les doigts. Quand il avait trop bu, il devenait insupportable, presque violent. Il aimait bien dominer le monde. »

Thierry parle quarante minutes. Sans pause. Il connaît la musique, adopte volontiers un ton excédé, lève les yeux au ciel. Lorsqu'il a terminé, Leon Lef Forster s'avance vers lui, l'air de rien.

« Juste une petite question. Il ressort de votre récit que, au vu du caractère qui était celui de François Darcy, certaines personnes auraient pu lui en vouloir. N'est-ce pas ? »

Silence de Thierry B.

Puis : « Oui, certainement. »

Plus de question.

Mais, une nouvelle fois, cousines et amies de Sylvie viennent asséner leur vérité sur l'imbuvable gaillard, ivrogne patenté, vantard lourdingue. Fatima, Véronique, Annie et Cécile ont dit ce qu'elles avaient à dire sur François Darcy ou l'étiolement d'une Sylvie malheureuse.

Sylvie comptait-elle divorcer ? La question taraude la présidente, en quête d'une résolution de la victime au milieu des vagues intentions jusqu'ici rapportées.

« J’en suis sûre, affirme Fatima.
— Vous êtes sûre ou elle vous l’a dit ?
— Elle me l’a dit.
— À quelle occasion ?
— Elle était en train de prendre sa décision.
— Mais en même temps, vous avez dit qu’elle était très heureuse de ce week-end.
— Il me semblait qu’implicitement, elle faisait les choses pour aller dans ce sens.
— Mais elle ne vous a pas dit de façon claire : “Je vais divorcer.”
— Non, elle ne m’a jamais clairement dit qu’elle voulait divorcer. J’ai eu des pensées à sa place. »

La seule phrase à propos de laquelle s’entend le clan des cousines et des amies, la seule qui puisse être attribuée formellement à Sylvie tient en quelques mots : « Je ne finirai pas mes jours avec lui. »

Comme c’est un peu court pour caractériser l’intention d’un divorce certain, maître Girard insiste.

« J’ai l’impression, dit-il, qu’il pourrait y avoir une confusion entre les faits et un ressenti. Cette intention ferme de divorcer, est-ce votre ressenti ou celui de Sylvie ?
— C’est mon ressenti.
— Donc, elle ne s’est pas livrée explicitement ?
— Quand elle me dit “Je ne finirai pas mes jours avec lui”, je sais en tirer la quintessence et comprendre qu’elle va le quitter. »

La voix étranglée de sanglots ou avec gouaille, les cousines Céline, Mireille et Yvette, Agnès et Fanny, répètent leur vérité.

« J’avais dit à mon ex-conjoint : “Tu vas voir : un jour, il la tuera.”
— Donc votre présence ici, ça ne vous étonne pas ?
— Aaaah non », répond une Agnès émue.

L’accusé, voûté dans son box, écoute sans ciller la garde rapprochée de sa défunte femme.

Enfin, une interprète s’avance dans le prétoire. Elle traduit les mots d’un quinquagénaire bien propret :

« François est plus qu’un cousin pour moi, c’est un ami. »

La défense a appelé la famille danoise à la rescousse. Un tout autre son de cloche résonne alors dans le prétoire. François ? Un homme calme et sympathique, consciencieux et attentionné – une bouffée de bonne réputation, une lueur d’empathie.

Avant le grand saut dans la crudité des faits.

Darcy vu par les enquêteurs

Le directeur d'enquête, un officier de gendarmerie, s'avance devant la cour. Il est le plus haut responsable des investigations à déposer. Intervenu dès les premières heures dans le dossier, c'est lui, qui sur instruction du procureur, a ordonné les premières expertises ; lui aussi qui, sous l'autorité du juge d'instruction, a conduit les investigations, constitué les scellés, effectué la recherche des traces et empreintes, participé à la quête infructueuse de l'arme, supervisé les interrogatoires.

Il vient désormais expliquer cette procédure.

Son propos est bien construit. Il balaye tous les éléments de l'enquête, à commencer par les plus suspects : « On peut douter de la blessure occasionnée : le .222 Remington fait plus de dégâts que cela, ce calibre aurait dû lui arracher l'omoplate. Par ailleurs, le récit que fait François Darcy du week-end est contredit par la vidéosurveillance. Puis, nous allons perquisitionner. Nous avons affaire à un logement qui est dans un état de désordre absolu, laissant même supposer un cambriolage. C'était très difficile à perquisitionner en raison de ce bazar, il n'y a pas d'autre mot. »

Puis, il évoque les pistes. « Nous avons dès le départ envisagé trois hypothèses, dit-il : un règlement de compte, une vengeance et l'homicide volontaire de Sylvie Darcy par son mari », avant de rendre son évidence : « Nous n'avons pas pu donner plus de valeurs aux hypothèses autres que celles d'un assassinat commis par François Darcy. »

Quant à la personnalité de l'accusé, le gendarme en brosse un portrait monstrueux, qui semble directement inspiré de la déposition de Thierry B.

Pour la première fois, l'avocat général est aux petits oignons. Magistrat volubile, Dominique Borron aime construire des raisonnements avant de poser des questions. Chose rare, il descend systématiquement de son estrade, ce qui le rend sympathique. De sa voix haut perchée, le voilà qui canarde :

« N'y avait-il pas d'autres endroits pour s'arrêter sur le trajet ?

— Si, répond le gendarme.

— Eh oui, je l'ai vue moi aussi, cette petite place de parking au bord de la départementale, juste avant la descente qui mène au carrefour. Les choses ont-elles pu se passer ailleurs ? J'émets cette hypothèse. »

Le gendarme dit que oui, bien entendu, cette éventualité a sa préférence.

« Quant à l'hypothèse du rôdeur, elle n'est pas tenable, vous l'avez dit vous-même, monsieur le directeur d'enquête, continue l'avocat général. Ce type d'agression n'y ressemble pas. Et il n'y a aucune trace d'un individu tiers sur le parking. »

Pierre Girard, pour la défense, n'a d'autre choix que de tenter de semer la pagaille dans cette ébauche de scénario qui tient trop bien. Il demande alors au gendarme d'expliquer aux jurés ce qu'est le « gel » d'une scène de crime, c'est-à-dire le recueil de tous les éléments présents sur les lieux d'un crime. Dans cette affaire, le gendarme en convient, ce travail a été perturbé par la présence de traces de pneus et de pas laissés par les véhicules de secours et les pompiers. Maître Girard n'hésite pas, lui, à parler de « saccage » des lieux, un saccage tel qu'il a irrémédiablement altéré la scène de crime et privé l'enquête d'éventuels indices susceptibles de mener à d'autres pistes.

Argument contre point de vue, la défense fustige les impérities de l'enquête : l'opérateur Bouygues n'a pas répondu aux réquisitions de la justice, ce qui signifie que les personnes abonnées à Bouygues Telecom n'ont pas été recherchées lors des investigations téléphoniques et le mystère de la voiture retrouvée brûlée, la même nuit, à 15 kilomètres du parking, demeure.

Les deux enquêteurs qui ont interrogé François Darcy sont eux aussi convoqués à la barre. Ils viennent redire combien ils ont été heurtés par sa froideur et se sont forgé à cette occasion la conviction de sa culpabilité. À propos du récit du week-end que Darcy a livré sur son lit d'hôpital, le premier gendarme dit : « Cela apparaît comme récité. C'était étrange. Je n'ai pas noté de changement entre l'audition de François Darcy victime et François Darcy suspect. Mais quand on lit le récit, on a l'impression de lire la scène telle qu'elle s'est déroulée. »

Voilà qui intrigue la présidente. Elle lit donc le récit, tiré d'un procès-verbal, et cette lecture produit son effet. L'avocat du Conseil général des Yvelines, qui représente les enfants du couple Darcy, parties civiles au procès, bondit sur cette aubaine et en rajoute : « Raconter cela avec des éléments aussi précis et linéaires, c'est exceptionnel ! »

Sa consœur, conseil de la mère de Sylvie, enfonce le clou et interroge le gendarme :

« En revanche, quand vous demandez des détails, plus de réponse. N'est-ce pas ?

— Exactement », répond le gendarme ravi de la question.

À partir de ce moment, le prétoire est en proie à une sorte d'excitation. L'extraordinaire attitude de François Darcy est l'objet de tous les intérêts. Tout le monde y va de sa question. L'avocat général

frétille : « Était-il dans le registre de l'étonnement ? Non ? Il était précis, linéaire ! Pas un mot plus haut que l'autre ! »

Puis, la présidente, au gendarme :

« Avez-vous eu le sentiment que ses réponses étaient inappropriées au vu de la situation ? »

L'enquêteur ne demandait pas tant d'enthousiasme, il opine à tout avec zèle.

La défense tente de gâcher cette joyeuse frénésie. Pierre Girard rappelle qu'il avait prévenu son client qu'il serait placé en garde à vue, que cela ne faisait pas de doute pour lui. Il s'adresse au témoin :

« Monsieur le gendarme, vous souvenez-vous de ce que vous m'aviez dit à l'époque ? Vous m'aviez dit : "Si vous n'étiez pas intervenu, il aurait avoué."

— Je ne m'en souviens pas.

— Je lui ai demandé de garder le silence, reprend Me Girard en haussant les épaules, parce qu'il y avait des éléments incriminants dans le dossier et que nous n'y avions pas accès. Voilà pourquoi il a refusé de répondre aux quatrième et cinquième auditions de garde à vue. »

Au tour de Léon Lef Forster d'interroger le gendarme :

« Savez-vous quel est le comportement verbal d'une personne bipolaire en phase d'excitation ?

— Non.

— Il a très bien pu verbaliser autour de la technique – minutie du récit, détails saugrenus – pour compenser un stress. S'il n'a pas hurlé son innocence, c'est peut-être qu'il était shooté par les calmants et les antidouleurs, qu'il était blessé, et qu'il était… innocent. »

Dès lors, tous les acteurs du procès sont emportés dans une analyse comportementale de l'accusé, qui observe les débats sans que jamais son visage ni son corps ne s'animent. Le second gendarme qui a auditionné François Darcy confesse lui aussi avoir été troublé par la froide torpeur de l'accusé.

« Pas une fois il n'a dit "Je l'aime", il disait : "Je l'apprécie", rapporte-t-il scandalisé.

— Vous a-t-il demandé des nouvelles de son épouse ? interroge la présidente.

— Non. On n'a eu aucun questionnement.

— C'est particulier.

— Il était là, face à nous, nous regardait par en dessous, très calme et très froid. Véritablement : pas de réaction. »

Maître Pierre Girard s'approche :

« François Darcy était-il dans son état normal ?

— Je ne le connais pas, je ne connais pas son état normal. Ce que je sais, c'est que pour quelqu'un en état de choc, il est quand même extrêmement précis. C'est étonnant, qu'il soit froid comme cela.

— Avez-vous une formation en psychologie ? demande à son tour, sèchement, maître Forster.

— Non.

— Une formation médicale ? Vous doutez de la compétence d'un médecin ? Vous savez quels sont les effets secondaires des médicaments qui avaient été administrés à François Darcy ? »

Me Forster brise l'exaltation générale autour du machiavélisme enfin révélé de François Darcy. Selon la défense, les circonstances peuvent expliquer n'importe quelle attitude. Ce ne sont que des impressions. Un ressenti. Cela ne suffit pas à faire d'un homme un coupable.

Les experts ont la parole

Au quatrième jour de procès, après le jour des képis vient celui des experts. Le premier, celui qui a examiné les conditions du « cambriolage » de la voiture de François Darcy sur le parking du stand de tir, à Versailles, se montre aussi laconique que son rapport.

« Il s'avère, dit-il, que ce n'était pas une effraction réelle. Donc, elle était simulée.

— Ces traces, résume la présidente, ne permettent pas d'ouvrir la voiture ? »

Le véhicule de François Dracy n'a pu être ouvert par la trace de pesée constatée par l'accusé. L'expert en déduit que la trace de pesée a été faite par ce dernier.

« On ne vous a posé qu'une question, demande maître Girard : on vous a simplement demandé si l'effraction constatée était réelle ?

— Oui, répond l'expert. La pesée, on n'a aucune idée de quand elle a été faite, ni de qui l'a faite.

— Si on veut simuler une effraction, ironise maître Forster, on peut voler les armes en ouvrant le coffre par la voie électronique, puis commettre une vraie effraction ? »

Le médecin-légiste qui se présente ensuite détaille l'aspect du corps de Sylvie puis entame le débat sur le tir, la grande affaire de ce procès. L'homme de l'art parle d'un tir « tangentiel » qui a frôlé la plèvre, potentiellement létal si la trajectoire avait été plus médiane. Les traces noirâtres de poudre calcinée retrouvées dans la plaie permettent d'affirmer que le tir a été appliqué à une courte distance qui peut correspondre à un « bout touchant ». Dans ce cas, est-il possible de déterminer la distance précise du tir – une information capitale ? Le médecin se défausse sur les experts balistiques, qui se présentent devant la cour pourvus d'un curieux attirail.

« Voici quatre projectiles, entame l'expert en balistique en exhibant une ogive – la « balle » d'une cartouche. L'un est intact, les trois autres ont été tirés à différentes vitesses. Plus la vitesse est grande, plus le projectile est déformé. »

L'huissier projette une photo géante du projectile retrouvé dans l'omoplate de François Darcy. Il est aussi peu déformé que le moins déformé des projectiles présentés par l'expert.

Mains croisées sur le ceinturon, son collègue, expert en armes, enchaîne : « Je vais me permettre de vous faire un petit cours sur les calibres. »

La cour est tout ouïe et écoute les savantes explications du spécialiste, d'où il ressort qu'une munition de .222 se déplace à près de 1 000 mètres par seconde. Or, la faible déformation du projectile retrouvé dans l'épaule de François Darcy démontre qu'il a été tiré à une faible vitesse, environ 330 mètres par seconde, réduisant ainsi considérablement la dangerosité du tir. À dessein ? C'est à la cour de trancher. Les experts ne sont là que pour expertiser.

Et la similitude des balles retrouvées ? Le sertissage identique relève de l'évidence. Reste que ces balles sont très spéciales : la poudre utilisée est adaptée à un silencieux. Or, la carabine prétendument volée de François Darcy en était dotée et le projectile qui l'a blessé présente des rayures qui correspondent au canon de cette arme. Cette carabine est-elle assez courante pour que d'autres individus aient pu s'en servir ?

Dans sa version de base, affirme l'expert, elle est très diffusée en France. Dans la version « Fox » transformée par la société SAPL, c'est une arme extrêmement rare : moins de quinze exemplaires vendus en dix ans. C'est un modèle, dans ses caractéristiques de fabrication, unique au monde : réduction du canon, pose du silencieux, modification de la crosse.

François Darcy possédait donc une arme très rare qui a vraisemblablement tiré le projectile retrouvé dans son dos. Ce projectile se trouve être de conception artisanale et avoir fait l'objet d'un mode de fabrication que l'expert ne connaît pas : pour lui, François Darcy est bien le fabricant de la balle.

Me Girard s'adresse à l'expert en arme :

— Donc pour vous, cette balle n'a pas été achetée dans un magasin ?

— Négatif.

— Pourtant, reprend l'avocat en ménageant son effet, j'ai là une boîte de cartouches, achetée en ligne. La facture est au nom de mon cabinet. Qu'en pensez-vous ?

L'expert est intrigué, la présidente fulmine : « Maître ! Maître ! On ne sort pas des éléments à ce stade de la procédure, il y a des règles, comme le contradictoire, qui exigent que les pièces soient versées au dossier ». Me Girard demande que ces balles soient expertisées sur place. Les experts se regardent. Ça ne leur pose aucun problème. Au contraire, ça a l'air de les amuser.

« C'est hors de question de faire ça ici ! » s'étrangle la présidente.

La défense peut demander un renvoi du procès, jusqu'au lundi, le temps qu'une expertise « expresse » soit réalisée. La partie civile et l'avocat général s'y opposent : « Dilatoire ! » Me Girard rédige une demande en quelques minutes, laquelle est rejetée après une brève suspension. Les jurés ne sauront jamais si, oui ou non, les balles dégainées par l'avocat sont les mêmes que celle qui a blessé l'accusé.

Si c’est le cas, les experts se sont trompés. Et s’ils se trompent sur ce point, leur jugement est-il fiable sur les autres aspects de leur travail ? C’est le doute qui, peut-être, habite désormais le jury. Cet effet de manche assombrit l’humeur de la présidente, qui rappelle qu’au cours de l’instruction, l’avocat Girard a déjà commis un faux pas : il s’est permis de transmettre une partie du dossier, secret, à son expert privé, « en violation de la loi pénale » !

« Je n’ai pas eu le choix, répond l’intéressé. C’était le seul moyen pour obtenir une contre-expertise des résidus de tir, que le juge d’instruction tardait à m’accorder.

— Il fallait faire une demande, grince Magali Tabareau.

— Je l’ai fait sept ou huit fois. Le juge d’instruction n’y a jamais donné suite et c’est suite à cette expertise privée très critique que la deuxième expertise a été faite. »

L’auteur de la contre-expertise « officielle », venu témoigner à la suite du duo balistique, n’ajoutera rien d’intéressant à la question : comme cela a déjà été fait en première instance, il vient expliquer qu’au-delà de quatre heures, on ne retrouve pas en général de résidus de tir. Les traces de poudre constatées sur les mains de Darcy ? Elles ne signifient pas qu’il ait tiré, explique l’expert, mais qu’il a simplement été en contact avec des résidus qui pouvaient se trouver partout, sur son manteau et dans l’habitacle de sa voiture.

L’avocat général témoigne d’un entrain qui confère au procès une réelle théâtralité. Bien servi par le cours des choses – les preuves jaillissent dans le débat et s’installent sous les yeux des jurés –, il plante des banderilles, avec lyrisme et gravité, car l’affaire est sérieuse, bien épaulé par la présidente qui, *crescendo*, durcit le ton au fil de l’audience, assaille les experts de questions et manifeste un vif intérêt pour les démonstrations qui accablent François Darcy.

Pendant ce temps, l’accusé est mis à l’écart. Dans son box, il mijote. Silencieux et immobile. Conserve-t-il un flegme attentif ou, progressivement, sent-il la peur le tenailler ?

Le procès : interrogatoire

« Monsieur Darcy, je vais maintenant procéder à votre interrogatoire au fond. »

C'est le moment grave. Il tente de se lever, son genou droit tremble. On ne voit plus que deux interminables échasses qui se cognent contre les bords du box et l'accusé qui s'arrime à l'interstice, en haut de la paroi de verre. Il est immédiatement invité à s'asseoir. La salle est concentrée, tout le monde écoute du mieux qu'il peut ce qui émerge d'une gorge serrée :

« Je n'ai pas tué ma femme. Je m'en veux de la façon de m'être préoccupé de cette agression, je n'ai pensé qu'à moi. »

C'est dit d'une traite, d'une petite voix plaintive.

La présidente ne sourcille pas.

Elle regarde sa feuille : une longue liste de questions attend l'accusé.

« Pourquoi avoir décidé de fêter l'anniversaire en avance ? »

« Quand avez-vous pensé à ce séjour ? »

« Pourquoi avoir choisi un lieu aussi proche ? »

Tourbillon de questions.

François Darcy :

« Pour pouvoir rentrer chez moi au cas où je devais dépanner un client.

— C'est la première fois que vous donnez cette explication. Vous aviez prévu de travailler pendant un week-end en amoureux ? Ce n'est pas un week-end de dépaysement. C'est comme aller au Sushi Lin d'à côté, au cinéma.

— Pour moi et mon épouse, ce n'est pas la distance qui compte, c'est le cadre.

— Bon, et pourquoi être rentré à votre domicile ?

— Ma femme n'avait pas pensé à prendre un blouson chaud. »

La présidente enchaîne.

« Pouvez-vous nous raconter le déroulé du week-end ? »

L'accusé le fait, brièvement. Il oublie plusieurs éléments, la présidente le rappelle sèchement.

« Pourquoi avoir acheté une lunette de tir à 2 000 euros ? »

Il cherche, les bras ballants, quelle réponse pourrait convenir.

« Monsieur Darcy, on ne vous entend pas ! »

Ce n'est pas qu'il est tout à fait inaudible mais la voix fluette, peu servie par sa diction, est pénible à entendre. Il faut faire un effort, auquel la présidente ne semble pas vouloir consentir. À maintes reprises, elle le tance : « On ne vous entend pas ! Parlez plus fort ! » Chaque fois, il sursaute. Il perd sa contenance et ses mots.

« La lunette de tir, parvient-il à articuler, c'est un achat compulsif en rapport avec mes passions. Je me comportais comme un enfant gâté. »

Il a beau se montrer désormais lucide, la présidente ne l'épargne pas :

« La serveuse du restaurant disait que vous n'aviez pas l'air amoureux.

— Nous n'étions pas vraiment expressifs, ni démonstratifs. Nous n'étions plus des jeunes fougueux.

— Le samedi matin, vous dites être allé vous promener. Pourtant, les caméras vous filment prendre la voiture et vous vous connectez au wifi de votre domicile. Qu'avez-vous fait pendant 1h30 ?

— Je ne me l'explique pas. Pour moi, j'ai juste fait l'aller-retour.

— Et pourquoi prendre un sac ?

— Je ne sais plus.

— Pourquoi vous a-t-il fallu 1h30 pour trouver une veste ?

— Je ne me souviens plus. »

L'interrogatoire vient de débuter et François Darcy est déjà à court de réponses. Celle-ci figure pourtant au dossier : il est censé avoir rechargé les munitions de son fusil FMR 7.08, ainsi qu'il l'a si minutieusement expliqué aux gendarmes. À l'époque, il avait placé ce moment le dimanche après-midi mais les caméras de surveillance de l'hôtel avaient démontré que ce retour au domicile avait eu lieu le samedi.

La présidente continue sa progression et étrille Darcy sur le moindre détail : un portable qui ne borne plus, ce qui est suspect ; l'achat d'un rouleau de ruban adhésif motif « feuilles mortes », quelle étrangeté ! Par questions successives, la juge refait la journée du dimanche : le bouquet d'anémones, le match de rugby, le cinéma et le restaurant de sushis, pour arriver finalement à destination, le long de la départementale 91, plongée dans la nuit.

« Que se passe-t-il sur la route ?

— J'ai eu envie d'uriner, alors arrivés à cet embranchement, j'ai tourné à droite.

— Pourquoi là ?

— J'ai vu le panneau.

— Et pourquoi pas avant ? Il vous faut nécessairement un parking pour uriner ? Vous auriez pu vous arrêter au bord de la route. Bon. Vous descendez de la voiture, il fait froid. »

L'huissier a projeté une photo du parking, sur laquelle de petits cercles rouges indiquent l'emplacement de la voiture et de François qui urine.

« Ensuite ?

— Je ressens une grosse douleur, je pensais qu'on m'avait mis une tape dans le dos et en me retournant, je distingue une silhouette mais surtout un pointeur laser. Et là – je m'en voudrai toujours – je n'ai pensé qu'à moi. J'ai réagi d'instinct.

— Vous ne dites pas un mot ?

— Non, je cours au fond du parking, je rentre dans cette trouée et je me cache.

— Vous restez là, tapi ? Combien de temps ?

— Je suis incapable de vous le dire.

— Mais pourquoi vous ne le savez pas ?

— J'ai un trou.

— Quand vous appelez les gendarmes, vous êtes au même endroit ?

— Oui, et ensuite je remonte.

— Vous prenez des risques, vous ne savez pas si les agresseurs ne sont pas encore présents. Et ensuite ?

— Je fais le tour de la voiture pour voir où est Sylvie mais le feu est trop intense et je m'éloigne, je me mets là où les gendarmes m'ont retrouvé. »

C'est le temps de la réaction. La présidente durcit encore le ton :

« Les gendarmes ont été étonnés que vous ne vous préoccupiez pas du sort de votre femme.

— Ils ont dû mal à comprendre. Pour moi, j'ai demandé des nouvelles de ma femme.

— Et après, à l'hôpital, pourquoi ne pas avoir demandé de nouvelles ?

— J'avais peur de ce que j'allais entendre.

— Quand même, monsieur Darcy !

— Je n'en suis pas fier, madame. »

La présidente ne laisse aucune trêve :

« On retrouve dans votre coffre quatre munitions percutées, exactement le nombre de détonations entendues par un voisin. »

Pas de réponse. La défense de François Darcy, judicieusement, fera remarquer que les quatre pneus ont éclaté dans l'incendie.

« Pourquoi vos vêtements ne comportent aucune trace ni griffure consécutive à votre plongeon dans les ronces ?

— J'aurais préféré. Je ne me l'explique pas. »

Dans la salle pèse un profond silence. Les réponses de l'accusé sont de plus en plus évanescentes. Il semble paralysé par le ton et les questions offensives de la présidente. Lui se montre de moins en moins audible et son interrogatoire est ponctué de « On ne vous entend pas ! » qui claquent dans le prétoire, ajoutant au malaise face au spectacle du délitement nerveux d'un homme qui semble, de plus en plus, aux abois.

La présidente resserre son étreinte :

« Il y a cette crosse et ce canon qui ont été retrouvés chez vous. Ils se sont coupés tout seuls ?

— J'ai coupé la crosse pour installer un bipied. Pour le canon, je me suis posé la question à de multiples reprises et la seule chose que je vois, c'est une brocante à Saint-Quentin-en-Yvelines dans laquelle j'avais acheté une boîte à outils, vers 2008.

— Et comment expliquez-vous que ce morceau de canon corresponde à votre .222 Remington volée ?

— Je m'en étonne.

— Bon. Et pourquoi la balle retrouvée dans votre épaule est-elle la même que celles retrouvées chez vous ?

— Je ne sais pas.

— Bon. Et l'effraction de votre véhicule sur le stand de tir, qui, visiblement, était fictive ?

— Je ne sais pas non plus.

— Bon. Bon. »

Elle insiste, la présidente, car c'est tout de même le nœud de l'accusation :

« On retrouve des ogives serties de la même façon chez vous et dans votre épaule, pourquoi selon vous ?

— Parce que c'est probablement avec une de mes cartouches que je me suis fait tirer dessus.

— On vous aurait tiré dessus avec votre propre arme ?

— Peut-être. En tout cas, je ne me suis jamais tiré dessus avec une de mes armes, ni avec une autre. Je me suis fait tirer dessus avec mon arme, qui m'avait été volée dans le coffre de ma voiture. J'aimais ma femme, j'aime mes enfants. »

L'accusé s'est mis à pleurer. Tous les yeux sont braqués sur lui.

« Selon vous, pourquoi cet homme vous a tiré dessus ?

— Vous lui demanderez quand vous l'arrêterez », ose Darcy.

La présidente lui jette un regard plein de dédain.

Soudain, l'avocate de la partie civile donne dans le lyrisme, d'un air outrancier qui sonne faux : « Quand allez-vous avoir le courage de dire la vérité ? » tonne-t-elle à l'adresse de François Darcy.

L'avocat général, lui, quitte son air pensif, ôte ses lunettes et se frotte les yeux.

Il écarte les bras comme un tribun et prend une inspiration :

« On a l'habitude de dire que dans les cours d'assises, on est à la recherche de la vérité. Je vais vous poser une question de principe : est-ce que vous ne seriez pas celui qui s'est tiré dessus avec votre propre arme ?

— Non.

— Mais vous reconnaissez que c'est avec votre arme, probablement ?

— Oui.

— Votre ligne est difficilement tenable. On va rentrer dans les détails… Et le magistrat reprend les mêmes questions que la présidente, sans doute pour prendre Darcy à défaut, sur un malentendu : Expliquez aux jurés pourquoi avoir mis une heure pour appeler les gendarmes ! Pourquoi ? »

Mais l'accusé ne sait pas quoi répondre. Dans ses souvenirs, il a appelé immédiatement, voilà pourquoi il pense s'être évanoui.

C'est tout le problème de François Darcy : aux jurés, il ne sait pas comment expliquer et, au fond, ne parvient pas davantage à se défendre qu'en septembre 2016, pour son premier procès. Il échoue à donner un tour logique aux événements. Ses deux avocats tentent de le faire à sa place en tentant de lui arracher les mots :

« À votre avis, à quel moment dans l'instruction a-t-on enquêté à décharge ? »

« Savez-vous si on a détecté des traces de sang ? »

« Qu'est-ce que l'énurésie ?

— Le fait de ne pas contrôler sa vessie.

— Vous choisissez le moment où vous avez envie d'uriner ?

— Non.

— Savez-vous de quoi votre femme est morte ?

— Non.

— Est-ce que la société avec qui vous étiez en conflit avait de la puissance ? »

Maître Forster bombarde son client de questions dont le but est de semer le doute dans l'esprit des jurés. Son confrère Girard n'est pas en reste. Mais les deux avocats ont bien du mal à ne pas se heurter aux faits. Alors, ils martèlent leur ligne défense : impossible de fonder une condamnation sur un scénario à ce point faillible.

Réquisitoire, plaidoiries et verdict

La tension qui s'empare d'un procès criminel se ressent surtout lors des suspensions d'audience, au moment où le silencieux public quitte ses bancs, la salle d'audience se transforme en flot de bavards qui se déverse dans la salle des pas perdus. On commente, on revit les « moments forts » des heures écoulées, on se toise et on s'épie entre proches de l'accusé et famille de la victime. Les plus prolixes, au procès de François Darcy, sont incontestablement les cousines de Sylvie. Elles entourent pourtant, ces pies, une dame triste et silencieuse qu'aucune colère ne paraît habiter. C'est une dame qui était gaie, autrefois. Elle n'est pas venue crier vengeance. Tout au plus est-elle sortie de la salle lorsque l'huissier a projeté sur l'écran le corps calciné de sa fille.

Voici donc Marie. Courts cheveux bouclés, voix éraillée, accent de la campagne, qui s'approche à petits pas de la barre dans un silence plein de compassion.

« La mort concerne tout le monde, ça fait partie de la vie. Mais que quelqu'un se soit autorisé à prendre la vie d'une manière aussi barbare, c'est effrayant, dit-elle. Le 27 février, au lieu de Sylvie, c'est la gendarmerie qui m'a appelée. "Votre fille et votre gendre ont eu un accident. On ne peut rien vous dire de plus", m'ont-ils dit. "On va venir vous auditionner." Pour moi, à ce moment-là, ma fille était vivante et tout le long de la présence des gendarmes, je me demandais où et comment elle était. Ce soir, j'aurai de plus amples informations, m'ont-ils simplement répété. Moi, je voulais de plus amples informations tout de suite. J'ai insisté. Ils m'ont dit que mon gendre avait été agressé et qu'une personne avait brûlé dans la voiture. J'ai crié ! "Mais on ne peut rien dire de plus, elle est portée disparue", ont dit les gendarmes. J'étais paniquée, j'ai appelé Eileen qui est venue et m'a tout raconté. Plus tard, le plus difficile, c'était de parler aux enfants. Comment leur dire que leur maman avait été carbonisée et que leur papa était suspecté ? »

Marie ne souhaite qu'une chose : la libération de la parole. Est-ce une façon d'exhorter l'accusé à avouer ? En tout cas, elle ne l'accable pas. Pas un mot plus haut que l'autre. Leurs relations étaient « cordiales ». Elle conserve un souvenir très heureux du dernier repas partagé avec sa fille. Marie est triste mais elle ne pleure pas, pas même lorsque l'avocat qui s'occupe des intérêts des enfants Darcy a évoqué leur vie depuis la mort de leur mère : « Emma s'est enfermée dans un mutisme douloureux. Quant à Nicolas, il a dit : "Je suis triste, il me manque ma mère." Mais il est soulagé que son père soit en prison. Il a dit également : "Quand j'aurai dix-huit ans, j'irai voir mon père et il faudra bien qu'il me dise la vérité." »

L'avocat général, lui, emphatique et convaincu, ne doute pas : c'est son rôle et il a pour lui une ribambelle de charges écrasantes.

Sa voix claque dans le prétoire.

« Quand j'entends dire qu'il n'y a pas de preuve parfaite dans ce dossier, je dis non ! Toutes ces expertises, tous ces aspects de police scientifique sont des éléments objectifs et froids… Froids comme Darcy ! »

Il ménage ses effets, déroule son exposé, s'attarde sur le délai d'une heure et huit minutes entre l'arrivée des Darcy sur le parking et l'appel des secours – « Monsieur Darcy, qu'avez-vous fait pendant tout ce temps ? » Puis il met en garde les jurés : quand bien même auraient-ils décelé chez François Darcy la trace du chagrin, cela peut parfaitement être de la simulation « car on a vu des maris pleurer aux obsèques de leur femme, et ils étaient les meurtriers ». Il ironise, aussi : « On retrouve M. Darcy en position latérale de sécurité. M. Darcy est un homme prudent qui fait attention à sa santé ! » Il énumère les déclarations fluctuantes de l'accusé, les coïncidences troubles, la munition atypique, la balle peu déformée, l'huile végétale qui a transformé sa femme en torche vivante… Le morceau de canon retrouvé au cours de la perquisition au domicile des Darcy ? « C'est vous qui l'avez découpé ! Et la crosse aussi ! » s'emporte-t-il en regardant l'accusé.

Vingt-cinq années de prison avaient été requises en première instance, une peine de trente ans a été prononcée. L'avocat général Borron voit plus grand : il demande la réclusion criminelle à perpétuité.

Vient enfin le tour des avocats de François Darcy. Entre Me Girard et Me Forster, les rôles ont été répartis. Au premier, la tâche ingrate de la réfutation des arguments retenus par l'accusation et l'institution judiciaire qui en six ans n'a pas apporté d'éléments à décharge. Au second d'adoucir le propos tranchant, d'arrondir les angles, d'atténuer l'aversion suscitée par son client, d'amadouer les jurés, et, si possible, de railler l'accusation.

« Qu'est-ce qu'un dossier "hors normes" dont on parle sans arrêt depuis le début de ce procès ? commence Pierre Girard. Ce dossier n'est pas "hors normes" mais il est extrêmement complexe. Pourquoi ? Parce qu'il y a énormément de questions auxquelles on n'a pas de réponse. La vérité, c'est que ce qui est demandé à François Darcy, ce ne sont pas des réponses, ce sont des aveux. François Darcy se défend mal parce que la présomption d'innocence a été bafouée. »

Après cette entrée en matière, l'avocat attaque : « Il vous a raconté une très jolie histoire, l'avocat général, mais en réalité, il n'en sait rien. Pour commencer, la scène de crime est inexploitable du fait de l'intervention des secours. On écarte ainsi l'hypothèse du rôdeur mais en réalité, on n'en sait rien. Un opérateur, Bouygues, n'a pas répondu aux réquisitions : 30 % des suspects sont écartés d'office. Et si les agresseurs n'avaient pas de portable ? Il n'y a pas eu d'autres investigations et cela est passé sous silence. Cette enquête a été bouclée en quatre jours, c'est pour cela qu'il y a autant de carences. François Darcy a essayé de donner toutes les informations qu'il avait. Pourquoi a-t-il fait cela ? Pour aider l'enquête. Lorsque je le rencontre, il est abruti et ne comprend rien à ce qui se passe. Et depuis le début de sa garde à vue et jusqu'à maintenant, j'observe M. Darcy s'éteindre. Il se bat moins, il n'y croit plus. Parce que dès le début, on a ce rapport sur les résidus de tir qui affirme que François Darcy a tiré dans les quatre heures. Et à partir de là, on arrête de chercher. Tout est fondé là-dessus. »

L'avocat rappelle ensuite que les expertises sur lesquelles l'accusation se fonde ne présentent aucune certitude, se bornent à évoquer des « compatibilités » : celle d'un tir dans le dos avec la trajectoire de la balle ; celle de la crosse, du canon, de la balle avec l'arme dérobée « mais la compatibilité, ça n'intéresse personne ! Ce que l'on veut savoir c'est : oui ou non. La réalité c'est qu'il n'a pas pu se tirer dessus à bout touchant car il n'y a pas de trace sur sa parka et que l'on suppose qu'il est possible qu'il l'ait fait autrement. Mais on ne peut pas le prouver. On ne peut que vous servir des scénarios. »

Et aucun n'est capable d'expliquer sérieusement la disparition de l'arme.

Quant au mobile, il n'existe pas davantage aux yeux de l'avocat. Un divorce imminent ? Sylvie n'ayant pris aucune décision ferme, François Darcy n'était pas au courant de ses intentions. L'assurance-vie ? Pendant six ans, la justice a soutenu que François Darcy connaissait l'existence de la police car les cotisations étaient prélevées sur son propre compte mais on a appris, à l'audience, que les prélèvements étaient ceux d'une mutuelle.

« Et aujourd'hui, conclut Me Girard, M. Darcy, qu'on accable, se sent obligé de répondre à des questions dont il n'a pas la réponse. Et on ne le croit pas. »

Me Léon Lef Forster s'avance doucement dans le prétoire à son tour, un œil mi-clos et les lunettes sur le nez.

« Monsieur l'avocat général, commence-t-il, il m'arrive d'être débonnaire et il m'arrive de ne pas l'être. »

C'est, *a priori*, un jour non débonnaire.

« La maladresse d'un accusé, poursuit l'avocat en s'adressant aux jurés, ne doit pas aggraver sa peine. Si l'on veut démontrer qu'il est coupable, on doit démontrer qu'il ment. Pourquoi élaborer un scénario aussi complexe pour assassiner sa femme ? On vous répond : "Pourquoi pas ?" On vous demande de le condamner car il est antipathique, parce qu'il y a des hypothèses et qu'elles sont conformes. On vous demande de le condamner car, en réalité, on est convaincu de sa culpabilité. Mais on n'écarte pas un être humain sur des apparences. »

La cour et les jurés sont partis délibérer à 16h43 et, peu après 20 heures ce mardi 3 juillet 2018, François Darcy a été condamné à trente ans de réclusion criminelle. La peine a été alourdie d'une peine de sûreté des deux tiers.

Lorsqu'il a entendu les mots de la présidente, François Darcy a grimacé. La tête d'Eileen s'est mise à osciller. Une fois sortie de la salle, elle a dit : « C'est fini, il n'y a plus rien à faire. Ça ira, on n'a pas le choix. » Elle a félicité Me Girard, qui était au bord des larmes. Puis Marie s'est approchée d'elle. Sur le bitume ardent du parvis du tribunal, les deux mères ont papoté à voix basse. Et, pour la consoler de sa peine, Marie a pris Eileen dans ses bras.

Épilogue

J’ai rencontré François Darcy deux fois, après sa condamnation définitive, au parloir de la maison d’arrêt de Fresnes. C’est une forteresse sinistre et délabrée, au sud de Paris, dans une morne banlieue résidentielle. Après avoir obtenu l’autorisation de parloir auprès du directeur de la prison, après avoir attendu dans une salle glauque et froide auprès de femmes de détenues et de leurs enfants glapissants, et après avoir croisé la route d’énormes rats dans les cours intérieures, j’ai été dirigé vers le quartier spécialement adapté, où François Darcy est détenu. C’est plus confortable que les quartiers « normaux », où la promiscuité et la surpopulation transforment la vie des détenus en enfer.

Je ne ressens pas souvent le besoin de rencontrer l’homme au procès duquel je viens d’assister, car le rituel judiciaire permet de comprendre une affaire, un criminel. Mais il n’est pas fréquent de sortir de deux procès avec la même impression de mystère total qu’avant d’y assister.

J’avais beau réfléchir, je doutais encore. Le doute, qui triture les méninges du journaliste et fait trembler la main du juge.

La nature du verdict me préoccupe peu : c’est de ne pas comprendre qui me frustre. La justice est faite pour expliquer, et, dans cette affaire, elle fut paresseuse. Il semble qu’elle n’a pas voulu pénétrer dans l’univers des Darcy, qu’elle s’est arrêtée aux clichés d’un couple de petits-bourgeois banlieusards ordinaires qui chavire ; elle a renoncé à sa mission d’élucidation intégrale, se bornant à profiter des apparences, de la personnalité antipathique de l’accusé et des éléments qui l’incriminaient.

J’avais besoin de rencontrer l’homme qu’on venait de condamner.

François Darcy est entré dans la cabine blafarde et exiguë, immense et voûté dans un grand pull gris. J’ai été frappé par son air souriant, parfaitement détendu, aux antipodes de son attitude à la cour d’assises. Il avait été prévenu de ma visite par sa mère, son indéfectible soutien, qui va le voir chaque semaine, sauf celle où elle a dû enterrer son mari Alain, décédé en octobre 2018. En parlant, il frottait sa moustache, qu’il avait laissée repousser après son dernier procès. Je lui ai demandé ce qui s’était passé, le soir du dimanche 26 février 2012.

Il a pris un air agité, et, sur le ton de la confidence, m’a exposé une version inédite.

« Après avoir dîné ce soir-là, dit-il, Sylvie et moi avons pris la voiture, nous avons quitté le restaurant Sushi Lin et la zone commerciale de SQY ouest pour nous diriger vers notre hôtel de Milon-la-Chapelle. Nous étions arrêtés à un feu, l’ambiance dans la voiture était silencieuse, la ville, froide, livrée à la lumière agressive des enseignes commerciales énormes et innombrables, semblait désolée. Soudain, une voiture nous percute de l’arrière. Deux hommes sortent du véhicule et nous braquent. L’un prend place sur la banquette arrière, se terre, en réalité, à nos pieds : entre la banquette et les sièges avant, en me tenant en joue. C’est un homme petit et costaud dont je ne peux distinguer le visage, partiellement masqué et dissimulé dans la pénombre. Il donne des ordres, indique une direction, impose le silence. Nous obéissons. Il nous fait emprunter la D 91, la route qui nous conduit à l’hôtel. La zone commerciale sans âme laisse place aux forêts, les immeubles scintillants s’estompent et la route s’enfonce dans l’obscurité de la vallée. L’avenue est devenue une départementale champêtre. Avant de prendre à gauche la D 46 qui nous aurait ramenés à Milon, où nous aurions dû aller, il me demande de tourner à droite, dans un petit chemin de terre cahotant. Une petite montée nous mène à un grand espace de terre, qui, à cette heure, semble être une plaine infinie qui se perd dans le halo des phares.

Je coupe le moteur et sors de la voiture. Il me tient en joue, m’intime d’avancer au bout de ce qui est un parking. Je descends le talus et m’enfonce dans les taillis, qui ne sont pas si épais, on voit que c’est un chemin qui a déjà été emprunté, qui me permet d’avancer sans être griffé par les buissons touffus qui m’entourent. L’homme ne dit rien, sinon que je suis tenu de garder le silence sur ces événements, ou ma famille en payerait le prix. Puis je suis abattu, ou plutôt : faussement abattu. Je m’écroule et m’évanouis, je n’en ai pas de souvenir précis, mais je ne remarque rien avant de distinguer des lumières qui paraissent lointaines. Je me dis que ce sont les secours et les gendarmes qui viennent à la rescousse. Mon épaule est douloureuse, je me lève avec beaucoup de mal, parviens avec encore plus de difficulté à rejoindre le parking. J’aperçois la voiture en flamme et distingue une silhouette à l’intérieur. »

Ce récit lui appartient. S’il n’a pas souhaité en faire part durant les audiences, c’est qu’il craignait pour la sécurité de ses enfants, me dit-il. Il est également vraisemblable que la justice n’aurait pas cru un scénario aussi invraisemblable : ces hommes de main payés par Apagor pour tuer sa femme, le faire accuser, et se débarrasser d’un créancier gênant.

Finalement, Darcy n’a pas d’autre réponse que ce scénario douteux. Ses avocats, en professionnels du droit et rhéteurs lucides, ont préféré réfuter les arguments de l’accusation et, se fondant sur le principe de la présomption d’innocence, ils ont appelé à l’acquittement au bénéfice du doute.

Mais au vu de l’attitude pathétique de Darcy pendant les audiences, de son caractère antipathique et, il faut le dire, des éléments de faits, le scénario de l’accusation a emporté l’adhésion des juges, à

deux reprises. Le mari qui tend un piège à sa femme pour toucher l'assurance-vie, à cause d'un divorce inéluctable. Un assassinat de sang-froid et une arme si parfaitement enterrée, au fond des bois, qu'elle y demeurera à jamais.

Mais un doute plane pour toujours sur cette extraordinaire affaire criminelle et ce qui s'est passé le soir du 26 février 2012, sur le parking de l'abbaye de Port-Royal.

Table des matières

Couverture
Page de titre
Page de copyright
Prologue

Chapitre 1
Chapitre 2
Chapitre 3
Chapitre 4
Chapitre 5
Chapitre 6
Chapitre 7
Chapitre 8
Chapitre 9
Chapitre 10
Chapitre 11
Chapitre 12
Chapitre 13
Chapitre 14
Chapitre 15
Chapitre 16
Chapitre 17
Chapitre 18
Chapitre 19
Chapitre 20
Chapitre 21
Chapitre 22
Épilogue